Notes sur les Bioux par Charles Edouard Rochat

Première partie – **trois sociétés** : la Confrérie, la Chorale et la Société fédérale de gymnastique

AHB, YA8 – **Résumé historique de la situation politique telle qu'elle s'est présentée vers le milieu du XVIIIe siècle, au moment de la fondation de l'Abbaye des Grenadiers des Bioux -**

Louis XIV est mort en 1715, laissant son pays ruiné. Louis XV lui succède, d'abord sous la régence. Au risque de provoquer une guerre avec l'Espagne, on renvoie l'infante marie Anne en Espagne, et il épouse Marie Leczinska, fille de Stanislas Leczinski, roi de Pologne. La guerre de succession d'Autriche se termine par la paix d'Aix la Chapelle en 1748. La France s'épuise dans des guerres continentales, ce qui prépare la perte de ses colonies, malgré des valeureux soldats au Canada.

La vie dissolue du monarque jette toujours plus de discrédit sur la monarchie et prépare la révolution qui se fera sous Louis XVI. Déjà Montesquieu, Voltaire et J.J. Rousseau attaquent ouvertement le régime ébranlé.

Dans notre pays, l'aristocratie se cramponne au pouvoir. Un peu partout des citoyens éclairés relèvent la tête et cherchent à établir la démocratie.

Notre canton semble cependant satisfait de la domination de LL.EE. de Berne qui se montrent adroitement paternelles avec leurs sujets. Elles se sentent d'ailleurs acquises d'un droit à leur reconnaissance en leur fournissant à bas prix des céréales durant les années de disette. La tentative de Davel, en 1723, semble ne pas avoir de lendemain. Le Major a d'ailleurs été condamné par ses compatriotes, et Berne même a adouci la sentence des juges de Lausanne qui avaient ordonné de trancher le poing avant l'exécution capitale.

Cependant, au sein même de l'oligarchie patricienne, des voix se font entendre qui réclament un retour à la démocratie. C'est en 1749 que le trio Henzi, Vernier et Fueter tente de renverser le gouvernement bernois. Trahis, les conspirateurs payèrent de leur vie leur entreprise malheureuse. On dit que le bourreau dut s'y prendre en plusieurs fois pour décoller les têtes. Henzi, qui assistait au supplice de ses camarades, voyant la maladresse de l'exécuteur des hautes œuvres du gouvernement bernois, eut cette réflexion amère : « Tout est corrompu dans ce régime, même le bourreau ! »

Quelles furent les réactions de cette tentative dans le pays de Vaud ? La lettre de félicitations adressée par la Ville de Rolle à LL.EE. nous renseigne. Nous en extrayons ce passage :

« Nous avons donc, hauts et puissants Seigneurs, bien de justes objets d'adresser nos actions de grâces les plus humbles et les plus ferventes à ce grand Dieu de ce qu'il Lui a plu, par un effet de sa divine bonté, que cette conjuration, qui nous a paru des plus détestable et des plus horrible, et à laquelle on ne peut

penser sans frémir, ait été heureusement découverte. Veuille encore la bonté du tout Puissant détourner de dessus l'Etat et de dessus les Illustres membres qui le composent, tous pernicieux complots et machinations, et les maintenir, protéger et faire fleurir jusques à la fin des siècles. Ce sont là, Hauts et Puissants Seigneurs, nos vœux les plus ardents et les plus sincères. Nous en faisons aussi en particulier pour la conservation et prospérité de Vos Excellences de laquelle nous avons l'honneur d'être avec le plus profond respect, ILLUSTRES, HAUTS ET PUISSANTS SEIGNEURS, les très humbles, très obéissants et très soumis serviteurs.

Le gouverneur et Conseil de la Ville de Rolle, le 15 juillet 1749.

Frédérich le Grand, roi de Prusse, envoya également une lettre de félicitations à la Ville de Berne.

Ailleurs aussi, on relevait la tête. C'est à peu près à la même époque que Nicolas Chenaux tenta de destituer le gouvernement de Fribourg, et que le trio Péquignat de Courgenay, Lion et Riat, tente de soulever l'Ajoie.

C'est le moment aussi où Pierre Fatio fut décapité à Genève pour le même motif.

Cependant un événement heureux pour le Jura et pour la Vallée de Joux également, eut lieu à cette époque : l'implantation de l'horlogerie dans nos montagnes à la suite de l'ingéniosité de Daniel Jeanrichard.

Tant de sang répandu ne l'a pas été en vain, qui a fait germer l'esprit de liberté qui fleurira plus tard, au prix de nouveaux sacrifices. 1789 n'est plus très loin, ainsi que la proclamation des Droits de l'homme.

Qu'en est-il de notre Vallée et de notre petit village des Bioux, Es Bio, dont les maisons basses couvertes de tavillons s'égrènent tout au long de la route qui longe le bois en Groenroux, passe aux Murailles et à proximité de la tannerie installée aux Pilotes, rejoint Chez Bourquin puis descend à Praz Bazin (Chez Grosjean), pour remonter à l'établissement du moulin de Vers la Scie, puis à l'importante agglomération de Chez Aaron et qui, de là, traverse les marais et tourbières de la Grande Partie alors déserte, s'infléchit à nouveau vers le lac aux Tâches, puis passe au Hameau Chez les Berney détruit avec presque tout le Bas-des-Bioux lors de l'incendie du 18 août 1872, et s'en va par la Barbille contre le Chenit.

Les gens vivent sans grande ambition, principalement de l'élevage du bétail, en fidèles sujets de LL.EE., loin des bruits de la terre. Il est cependant certain que quelques garçons aventureux prennent du service à l'étranger, et que l'un ou l'autre aura été au service du roi. Il est probable aussi que plusieurs d'entr'eux durent prendre part à la seconde bataille de Willmergen, en 1712, puisque ce furent les bataillons du Pays de Vaud qui donnèrent l'assaut final et décidèrent du sort de la bataille. Davel, alors capitaine, s'y distingua à la tête de ses troupes.

Nous savons, par des pièces déposées aux archives du village, mais qui, malheureusement, furent détruites pour faire de la place avant la construction du local actuel, que des réquisitions furent ordonnées par les Bernois en vue de cette campagne. Les dames d'alors furent obligées de faire de la charpie destinée aux blessés.

La chapelle a 52 ans. Elle a été construite en 1698. Elle n'a, semble-t-il, pas eu de cloche au début, du moins pas celle qui y est actuellement, et qui appelle les fidèles à l'église depuis 1744.

Cette cloche, que chaque habitant du village devrait connaître, est une très belle pièce. Elle porte les armes de Berne, ce qui n'a rien d'étonnant, car elle a été donnée au village par le bailli de Romainmôtier, Rod. de Diesbach, l'an 1747, comme en témoigne l'inscription qui figure en toutes lettres sur l'airain. Elle a été fondue par Wolf Muesli, citoyen de Berne, et porte en vieil allemand la devise : Fonds-moi, moule-moi et accorde-moi pour la gloire de Dieu.

Les familles qui vivent dans la commune sont désignée sur la cloche de l'église de l'Abbaye, fondue en 1742.

Ce sont, dans l'ordre d'inscription : Rochat-Berney-Reymond-Guignard-Dunand-Cart-Aubert-Golaz-Bourquin (Burovin).

La population était moins nombreuse que maintenant. Je possède la liste de tous les chefs de famille en date du 4 septembre 1767. Il y avait alors 103 chefs de famille, comprenant 167 mâles et 154 femelles (pour reprendre les termes de l'époque), soit en tout 321 personnes.

L'histoire du hameau peut être suivie facilement par les procès-verbaux du livre du Conseil, ainsi que par les comptes. Toutes les pièces ont été heureusement conservées et sont en très bon état. J'en extrais seulement deux décisions qui, mieux que de longues explications, nous mettront dans l'ambiance : du 20^{e} janvier 1749 et du 17^{e} février 1769.

Les biens communaux ont été en partie partagés entre les trois villages en 1768. Des indivisions datant de l'époque ont subsisté jusqu'en 1951. A ceux qui pourraient s'étonner que des anomalies administratives aient pu durer si longtemps, on peut répondre qu'il s'agit de la forêt et que cette longue période correspond à la durée d'une génération pour des arbres de belle venue.

Une partie des beaux sapins qui sont l'ornement de nos propriétés publiques et qui en font la valeur, sont contemporains de ceux qui fondèrent notre Abbaye. Jeunes sapelots alors, ils ont été remarqués par ceux que nous évoquons en ce jour le souvenir. Les générations des hommes ont passé. Eux sont toujours là, dressant vers le ciel leurs fûts entourés de leurs branches toujours vertes, vivants témoins qui ont vu défiler devant eux l'histoire de notre petit pays et passer à leurs pieds séculaires les hommes qui l'ont animée, et, en bonne place parmi eux, les confrères dont les noms sont indiqués en tête de notre registre des délibérations depuis 1750 à ce jour.

Ecoutons ces vieux sapins et citons avec eux les dates principales de leur histoire qui est en même temps celle de notre Confrérie.

1750 : fondation de la Confrérie. En quel lieu se sont-ils assemblés ? Probablement après le culte, ou quelque soir dans une pinte ou chez quelqu'un d'entr'eux. Est-ce à la pinte communale ? Est-ce chez Pierre Félix, comme on appelait encore en 1840 le débit de boissons où s'élève actuellement la ferme de M. André Rochat ? Est-ce chez la Suzette, auberge célèbre qui accueillait ses hôtes près du lac, vers le Moulin, au-dessous de la maison propriété actuelle de M. Denis Berney ? Peu importe.

1768 : partage des biens communaux

1789 : Révolution française

1798 : invasion française. Libération de la domination bernoise, 24 janvier. République lémanique. Arbres de la liberté

1803 : 14 avril. Liberté et Patrie

1805 : entrée dans notre abbaye de Louis Philippe Siméon, fils de Samuel Berney. S'agit-il du patriote et ami de Napoléon qui vécut à l'Orient ?

1815 : Waterloo, pacte fédéral

1847 : le Sonderbund

1848 : constitution fédérale

1856 : occupation des frontières contre le roi de Prusse, Roulez tambours

1870 : occupation des frontières, guerre franco-allemande

1871 : entrée des Bourbakis

1872 : incendie du Bas-des-Bioux

1883 : le village gagne le procès contre la commune et recouvre ses propriétés

1898 : construction de la fabrique

1914-1918 : occupation des frontières, première guerre mondiale

1923 : construction du local

1939-1945 : occupation des frontières, deuxième guerre mondiale.

Et voilà brièvement résumées les étapes qui ont marqué l'histoire de deux cents ans. Notre Confrérie est toujours là, plus nombreuse et animée des mêmes sentiments. Puisse-t-elle continuer à maintenir la tradition et puissent ses membres, à l'instar des vieux sapins évoqués tout à l'heure, plonger profondément leurs racines dans ce petit pays et en poursuivre leur route les regards fixés vers le ciel.

Valmont, 23 juin 1950 Charles-Edouard Rochat

AHB, YA14

Le 4 janvier 1750

Ce même jour les Garson des Bioux étant assemblée ont résolu de fondé une Abay aux Bioux qui sera nommée l'Abay des Grenadier.

Voici les Reigle qui seront observée dans l'honorable Société.

PREMIEREMENT Dite Société devrat être avec les habit unyforme suivant l'intention souveraine, Secondement personne ne poura remetre sa place que premier fils vivant, plus personne ne pourra tiré que avec des fussi de Guerre

QUATRIEMEMENT tous garson ou veuf se marient devra livré quatre florin a la Société Et pour le premier garson qui lui naitra devra quatre florin de meme.

Cinqtiememement tous ceux qui ne donneront pas a la sible devron un sol six Denié par chaque Coup manqué.

Sizièmement tous ceux qui ne se trouveront pas a l'assenblée après étre avertis seront pour un florin d'amande chaque fois ;

Les sous nommé pour Dite Abaye sont Ceux Cy,
Premiérement Abram fils du Sr. Abram Isaac Berney
Secondement Jaques fut Jean Pierre Rochat
Jean Samuel Reymond
Jean Isaac Golaz Jaque Berney
Enoc Berney
David Berney de groin Roux
Jean Pierre Golaz
Jean Samuel fils de Abram Rochat
Jean fils feu Abram Berney
Jean fils d'Abram Isaac Berney
Fréderich Reymond
Alexandre Berney
Abram Reymond
Joseph Berney
Jean Isaac fils d'Abram Rochat
Aron Rochat le Jeune

Les mêmes fondateur de l'Abey Donne en principal chacun 30 Fl Et pour entrage 2 Fl Comme aussi un pot de vin.

Copié de l'Acte constitutif de l'Abbaye des Grenadiers des Bioux. L'orthographe en a été respectée, mais l'abréviation désignant la valeur de la part constitutive, comme celle de l'entrage, n'est pas garantie.

Fait aux Bioux en vue de la célébration du deuxième centenaire, le 25 juin 1950.

Rapport présenté par Charles-Edouard Rochat, président de la Chorale des Bioux, à l'occasion du 60e anniversaire de cette société le 24 novembre 1945, au Local de Gymnastique – ACAbbaye, SO11 -

Note préliminaire du transcripteur (avril 2009):

Ce rapport, qui semblait très prometteur lors d'un léger survol, avec de belles envolées historiques quant à un aspect plus général de l'activité locale, se perd quelque peu sur la fin dans une profusion de détails peu importants, propres uniquement à la vie de la société. Nous nous sommes vu en conséquence dans l'obligation de supprimer quelques listages par trop fastidieux.

Nous sommes au printemps 1885. Le hameau des Bioux a réparé les importants dégâts causés par l'incendie du 18 août 1872 au Bas-des-Bioux, qui prit naissance au voisinage Chez-les-Berney, détruisit 13 maisons et laissa 22 ménages sans abri. La générosité du public se manifesta à cette occasion, et d'un peu partout des dons arrivèrent en faveur des sinistrés. Les bourgeois du Chenit y contribuèrent pour une large part, et dans la liste des donateurs, nous voyons entr'autres : Le Sentier, produit d'un concert, Frs. 255.-

Il y a deux auberges au village : l'Hôtel des Trois Suisses qui maintient une tradition séculaire, et A l'Etoile, qui porte en sous-titre : « Autant boire ici qu'ailleurs », dans le bâziment « Chez-Trompe-la-Mort », seul immeuble bâti alors Sur la Grande partie. Quelques petits ateliers s'occupent d'horlogerie, celui de A.-F. Rochat-Benoît, celui des frères Reymond Chez-laLisette, qui fournit des blancs, celui de Marc-au-Maçon, qui livre des pignons, et la fabrique de roues des Tâches. La plupart des habitants cultive un petit domaine et travaille à domicile pour les établisseurs du Chenit, du Lieu, du Pont et de l'Abbaye. Quelques-uns fabriquent encore des couteaux ou des serpettes qui eurent leur heure de célébrité. On vient de toute la Vallée se fournir au magasin Chez la Barbille, qui est un des principaux du district. Les frères Bouveret, de Bellefontaine, exploitent la scierie de Vers-la-Scie, et ceux de ma génération se rappellent encore avoir vu passer leurs charrois de bois traînés par des paires de grands bœufs.

Deux ans ont passé depuis que le grand procès qui mit aux prises le hameau et la commune de l'Abbaye s'est terminé à l'avantage du village qui avait confié ses intérêts à Maître Marc Ruchat, qui fut plus tard Président de la Confédération. Ce procès, suite du partage des biens communaux en 1768, avait été perdu par l'arrêt du Tribunal du District du 18 septembre 1882. Cet arrêt fut cassé par le Tribunal cantonal qui admit toutes les demandes présentées par Les Bioux. On peut bien penser que les esprits sont joliment excités, et que les relations entre gens des Bioux avec leurs combourgeois du Pont et de l'Abbaye ne sont pas des plus cordiales. Nous en voyons une preuve dans une décision du Conseil administratif du hameau, en date du 2 janvier 1884, qui demande au Conseil général de l'autoriser à faire les démarches nécessaires afin que le hameau forme sa commune. J'aurais peut-être une autre fois l'occasion de vous parler plus en détail de ce procès comme je l'ai fait lors d'une course au Conseil

communal. Pour aujourd'hui, je me bornerai à constater que l'entente la plus parfaite règne encore entre nos trois villages.

C'est aussi l'époque des démarches pour le chemin de fer Pont-Vallorbes, démarches qui n'émotionnent pas autrement l'édilité du village qui décide d'attendre de voir ce que feront l'Abbaye et le Pont. C'est également en 1882 que la Société de gymnastique[1] demande l'autorisation d'installer ses engins sur le Champ de l'Eglise.

Le Conseil administratif est formé par les citoyens : Reymond Jules-Samuel, président ; Berney Alidor ; Berney Eugène ; Rochat Adolphe et Reymond Louis-Constant. Secrétaire : Charles-Auguste Rochat.

Mais il est temps que j'en vienne à mon sujet : la Société Chorale dont le premier procès-verbal date du 8 avril 1885, sous la présidence provisoire de Mr. Bernard, instituteur Vers-chez-Grosjean.

Il ne me semble pas qu'il y ait eu précédemment des velléités de fonder une société de chant au village malgré l'exemple du Sentier dont la chorale vient d'atteindre sa majorité. Il est cependant certain que l'on appréciait le chant aux Bioux, comme d'ailleurs dans toute la Vallée. On chantait beaucoup en famille, et ailleurs aussi. Il nous est revenu des échos que dans certaine auberge, située près du lac, Vers la Scie, dans un bâtiment qui a disparu et qui était désigné communément « Chez la Suzette », des joyeux concerts duraient certainement plus longtemps que ne l'auraient désiré les épouses qui attendaient au logis les chanteurs attardés au cabaret. Et avant l'établissement de cette pinte, c'était Chez Pierre-Félix, dans le bâtiment aujourd'hui propriété de Mr. André Rochat, voiturier, que l'on se rendait pour cultiver sa voix et … étancher sa soif. Nous savons aussi que le régent Michot, à Vers-chez-Grosjean, prédécesseur de Mr. Bernard, se rendait chaque dimanche matin au culte à l'Abbaye où il aimait à diriger le chant. Il est vrai qu'il profitait de l'occasion pour se procurer, chemin faisant, sur les buissons bordant le lac, les petits hannetons dont les vengerons sont friands, pour avoir de quoi amorcer ses lignes pour la pêche qu'il pratiquait en grand, très souvent en compagnie de mon grand-père Laurent Rochat chez Marc chez Isaac. Le régent Bernard était également un fervent du chant, et il avait dans sa classe les éléments qui lui permirent de s'attaquer à des œuvres de grande envergure.

C'est donc sous sa présidence que s'ouvrit cette première assemblée qui adopta les statuts et se constitua définitivement. 22 votants élisent le premier comité : président Berney Alidor, vice-président-caissier , Constant- Jules-Louis Reymond, secrétaire John Rochat. Directeur Louis Grandjean, régent au Bas-des-Bioux, sous-directeur, Bernard Charles-Jules.

Ce comité élisait ensuite son huissier en la personne de Oscar Rochat.

Il nous est difficile de dire exactement quels furent les participants à cette assemblée, mais relevant les noms dans l'ordre où ils ont signé les statuts, nous

[1] On peut se demander de quelle société de gymnastique il s'agit, puisque la Société fédérale de gymnastique des Bioux n'a pas encore été créée. Erreur de l'auteur, autre et antécédente société ?

trouvons, outre les sus-nommés : Louis Rochat feu David – Jules Guignard fils – Emile Berney-Piguet – Henri Rochat – Jean Rochat-Piguet – David Rochat-Leleu – Louis Rochat – Eugène Rochat – Samuel Reymond – Ulysse Rochat – Arnold Reymond – Jules-Ami Rochat – Emile Henri Reymond – John Reymond – John Berney et Emile Reymond.

On peut donc considérer les citoyens sus-nommés comme les fondateurs de la société, et il nous plaît de saluer parmi nous celui qui nous fait le plaisir d'être des nôtres, notre honoraire John Reymond-Guignard, qui, pendant 45 ans, s'est dévoué pour sa société. Indépendamment de ses autres activités qui contribuent à la prospérité du village, Monsieur Reymond, ce jour d'anniversaire est aussi le vôtre. Vous comprendrez que c'est pour moi un privilège de vous dire merci pour tout ce que vous avez fait pour la Chorale, votre Chorale. Nous associons à votre nom celui de votre frère Emile-Henri Reymond, technicien au Sentier, et nous nous inclinons en souvenir de tous les autres fondateurs qui maintenant reposent.

A nous leurs héritiers de faire valoir cet héritage en cultivant et en transmettant à la génération qui monte l'amour du chant et, par le chant, l'amour de notre village e de notre beau pays.

Ce sera le vrai moyen, pour nous choristes, d'honorer leur mémoire.

Le temps m'est mesuré, il ne m'est pas possible de vous donner connaissance des premiers statuts qui sont un modèle, tant par leur rédaction consciencieuse que par la calligraphie du secrétaire John Rochat.

Nous y relèverons cependant :

Art. 1. La Société de chant des Bioux, fondée le six avril 1885, reconnaît le présent règlement.

Art. 2. La société a pour but de développer le goût du chant parmi ses membres, de créer entr'eux des relations cordiales et de les unir par l'amitié et les sentiments patriotiques.

Art. 5. Pour être reçu membre actif de la société, il faut être âgé d'au moins 16 ans, être présenté par un membre actif et réunir à la votation la majorité absolue des suffrages.

Art. 11. Le Président est l'organe officiel de la Société. Il ouvre, dirige et lève les assemblées. Il accorde la parole suivant l'ordre des demandes, maintient l'ordre, empêche les personnalités et les paroles inconvenantes. Il convoque les assemblées du comité ; il prépare avec ses collègues du comité l'ordre du jour des assemblées de la société. Il est dépositaire des archives et signe tout écrit fait au nom de la société.

Art. 14. Le Directeur est chargé de diriger les répétitions et le chœur d'ensemble. Il fait les observations relatives à l'exécution du chant. Il doit être soutenu dans ses fonctions par la bonne volonté de tous les membres de la Société.

Art. 15. L'huissier est chargé d'acheter le pétrole, de préparer et allumer les lampes, de chauffer les fourneaux. Les salles doivent être prêtes pour huit heures précises.

Art. 20. Les assemblées ordinaires ont lieu le premier lundi d'avril et le premier lundi de novembre, etc.

Art. 29 et dernier. Une demande de dissolution de la société ne sera prise en considération que si elle est votée par les trois quarts des membres actifs. En cas de dissolution, les fonds seront donnés à la Bourse des pauvres du Hameau des Bioux.

Les répétitions ont lieu le lundi, dès huit heures à…

C'est la période où l'on est bien parti et où l'on travaille ferme et où l'on fait des projets. Les soirées, données en 1888 dans la grande salle de l'étage à l'Hôtel des Trois Suisses, occasionnent sûrement un gros effort. A côté des productions, il faut construire de toutes pièces une scène et l'agencer. Plusieurs ici se rappellent encore cette manifestation au cours de laquelle fut entr'autres chanté le Duc de Faust et Méphistophélès, puis on fait des projets pour une course et commence une cagnotte pour aller à la Fête des Vignerons à Vevey en 1889.

Aucune mention de cette course n'est relatée dans les procès-verbaux. Eut-elle lieu ? Quelqu'un dans cette salle pourrait peut-être nous enseigner.

Le 12 avril 1890, le comité est ainsi constitué : président, Arnold Reymond ; vice-président-caissier, John Reymond ; secrétaire, Laurent Rochat ; directeur, L. Grandjean ; sous-directeur, Constant Reymond. On décide l'achat des recueils de chants pour chœurs d'hommes de Hössli. Cette année encore voit l'admission de Charles Rochat, Charles Reymond, César Bélaz et Louis Rochat-Benoît. Les répétitions ont lieu le samedi. L'huissier Oscar Rochat démissionne. Il est remplacé par Charles-Henri Aubert.

Puis la société semble s'endormir. Le livre des procès-verbaux ne relate aucune opération jusqu'au 13 août 1894.

Retournons, si vous le voulez bien, quelques années en arrière et voyons ce qui s'est passé au village pendant les premières années de l'existence de la Chorale.

En janvier 1887, c'est une demande émanant de Mr. Benjamin LeCoultre au nom du Comité d'initiative de la navigation à vapeur relative à la construction et l'entretien des débarcadères pour desservir la localité. Il ne semble pas que cette initiative ait trouvé aux Bioux l'accueil escompté, puisque deux ans plus tard on avise les autorités que le Caprice ne s'y arrêtera plus si l'on ne se montre pas plus large. C'est alors qu'une délégation du Conseil administratif se rend à l'Abbaye pour chercher à s'entendre avec les autorités de ce village. En rentrant aux Bioux, dite délégation fait rapport qu'elle n'a pu atteindre que le président de l'administration, Mr. Paul Guignard, qui a amusé les délégués sans leur donner aucune indication (la fin du procès est encore trop récente).

Le 30 septembre 1887, le village acquiert en mise publique la pièce de feu Louis Benjamin Rochat pour le prix de 20 600.-. Les titulaires de divers emplois sont : sonneur, Louis Golay, traitement annuel Frs. 35.- ; percepteur des deniers à l'église, le même, pour Frs. 6.- l'an. Transport du pasteur de l'Abbaye aux Bioux, Luc Rochat, Frs. 3.20 par voyage.

Le 18 août 1890, l'administration en corps se rend au Grand Essert avec le chaufournier Clovis Guy[2] pour prendre les dispositions et marquer le bois destiné au four à chaux pour réparation importante au chalet.

Le lendemain, c'est le cyclone. Le 25, l'administration est convoquée pour six heures trente du matin pour se rendre aux Mollards avec le charpentier David Rochat de l'Abbaye afin de le mettre en travail immédiatement pour réparer le chalet fortement malmené le soir du 19 août. Quelques jours plus tard, le Conseil d'Etat ordonne de capitaliser la valeur des bois cyclonés, puis le 27 septembre il avise les intéressés que l'Etat indemnisera à 65% le montant des dégâts. En fin d'année, le Conseil administratif présente une note globale de Frs. 60.- pour le supplément de travail que lui a occasionné le cyclone.

En 1892, l'Etat ordonne de replanter le Bois à Ban dont le matériel forestier appartient à la commune tandis que le sol est propriété du village. Voilà de nouveau matière à procès. L'Etat intervient ; un projet de décret est préparé qui tend à exproprier le sol du Bois à Ban. L'administration tient bon, et charge son garde de surveiller la forêt en question afin que la commune n'y touche pas. Finalement l'arrangement dicté par le bon sens intervient. La Municipalité de la commune avise le Conseil administratif que son Conseil communal a ratifié son préavis autorisant la cession au village de la Pièce à Neveu acquise des frères Emile et Lucien Rochat, sauf la partie désignée sous le nom de Rachat, contre le sol du Bois à Ban, moyennant un paiement de Frs. 2000.- par le village. Voilà ainsi une affaire liquidée, chaque partie y a trouvé profit. Il ne reste plus que quelques indivisions telles que le sus dit Rachat du Neveu, le Rachat des Saules et la Rachat du Grand Essert. Cette dernière survivance du modus vivendi des temps anciens va probablement disparaître, puisque les autorités compétentes s' occupent de leur liquidation. Ce sera certainement plus commode, mais, pour question de sentiment, je suis un de ceux qui envisagent avec mélancolie cette suppression de certaines clauses de l'acte de partage de 1769 qui fut fait, faute d'entente, par les arbitres David Golay du Chenit, Jean Pierre Nicole du Lieu, et Pierre Capt, forestier de LL.EE.

En 1894, dans le même temps où le projet de construction du chemin de fer Pont-Brassus vient diviser la Vallée entre partisans du tracé de la rive gauche et de la rive droite, la Chorale renaît. Le 13 août 12 nouveaux membres sont admis. Le comité est renouvelé comme suit : président, John Reymond ; vice-président-caissier, John Rochat ; secrétaire, Ami Rochat ; directeur, L. Grandjean et sous-directeur Samuel Margot, instituteur Ves-chez-Grosjean. Des félicitations

[2] Le chauffournier Clovis Guy fut l'un des 9 survivants de son escadron qui chargea les Prussiens à Reischoffen, sous les ordres du général Margueritte en 1870 pour tenter de dégger Sedan investi.

sont adressées aux promoteurs de cette reprise de l'activité. On repart plein d'entrain. Le 3 juin on décide une course au Mont-d'Or. Mais cette décision de faire une course est funeste à la société, puisque le 3 février 1896, en mise aux aux enchères les objets restants depuis les représentations de 1888. On vend la lampe appartenant à la Chorale. On boucle les comptes puis, quelques jours plus tard, suivant la proposition d'un membre, il et décidé de placer l'avoir à la Caisse d'épargne et de suspendre les travaux indéfiniment. Le président John Reymond reçoit en dépôt les registres et règlements suivant une énumération bien complète, et il aura la garde du livret d'épargne dont le premier dépôt sera de Frs. 55.50.

Cette même année le hameau a décidé une subvention de Frs. 38 000.- en faveur du P-Br., rive droite, compris la valeur des terrains cédés gratuitement, plus une prise d'actions de Frs. 10 000.-, indépendamment d'une souscription ouverte dans le public par les soins du Conseil administratif.

Le 4 juillet 1896, cette autorité réunie en séance a entendu - il s'agit du chemin de fer - différentes communications exposant que la question ferrugineuse est arrivée à son point critique, et que les partisans du trajet par le Lieu ont fait des propositions… Vous savez le reste.

Le 8 avril suivant, on lance sur la rive droite une initiative en faveur de la construction d'un chemin de fer électrique qui passera du bon côté. Sont désignés pour faire partie de ce comité pour représenter les Bioux : MM. John Reymond, Louis-F. Berney et Louis Rochat-Benoît.

C'est à cette époque que l'entreprise Clot monte son usine électrique Vers-la-Sice, sur l'emplacement de la vieille scierie détruite par un incendie. Le village souscrit un abonnement pour 6 falots d'éclairage public. Dans le même temps, deux citoyens ont fait une demande pour que les autorités du village examinent la question d'une maison ouvrière (nous disons maintenant fabrique), destinée à favoriser la fabrication de l'horlogerie. Cette suggestion est étudiée avec tout le sérieux qu'elle mérite. Des tractations sont engagées pour savoir si on accordera une subvention à un industriel venant s'établir aux Bioux ou si l'on bâtira une fabrique. Après bien des démarches, le Conseil général, en date du 13 août 1898, décide de faire un lourd sacrifice en vue d'encourager le développement de l'industrie horlogère dans la contrée, accorde un crédit de Frs. 60 000.- au Conseil administratif pour conduire à bien une entreprise de ce genre. Le 24 août une convention est mise au point entre le village et Mr. Bernard Reber du Locle. Le hameau louera à Mr. Reber une fabrique qu'il fera bâtir pour une durée de 10 ans, à des conditions déterminées. Le budget établi alors comporte comme apport du village : bâtiment Frs. 20 000.- , gros outillage, Frs. 12 000.-, petit outillage, Frs. 15 000.-, réserve pour développement, Frs. 13 000.-. Total : Frs. 60 000.-

Sur cette somme de Frs. 60 000.-, il convient de relever que la commune de l'Abbaye a voté un subside de Frs. 35 000.- à chacun des trois villages afin d'introduire l'industrie dans la contrée.

Le 17 avril 1899 a lieu la cérémonie de la pose de la première pierre du bâtiment de la fabrique, en présence du Conseil administratif dont font partie MM. Berney Paul, Reymond Louis-Constant, Rochat Ulysse, Rochat William et Guignard Jules. Secrétaire Rochat-Benoît Louis, et d'une assistance assez nombreuse, bien que la journée soit assez humide et froide. Mr. Paul Berney président, a frappé les trois coups traditionnels sur la première pierre qui a été, suivant l'usage, arrosée d'un certain nombre de bouteilles offertes par le hameau et par Mr. Jean Rochat-Piguet, boucher, à la grande satisfaction des assistants.

L'entrepreneur est Mr. Bianchi et l'architecte Maspoli.

Le lever du bâtiment a lieu au début de juillet. C'est l'occasion d'une petite fête au village.

Je vous ne parlerai pas des débuts de l'exploitation de la fabrique, ni les difficultés sans nombre qui durent être surmontées, puisque déjà avant l'installation de Mr. Reber, il y eut des contestations avec celui-ci. Je ne vous dirai pas les péripéties de la liquidation de la Val de Joux Watch Co, ni celles de la faillite du preneur suivant, Mr. H. Blanc, de Genève, pas plus que les détails de la vente du bâtiment et outillage à Mr. Auguste Reymond, fabricant à Tramelan, qui l'exploita pendant quelques temps et revendit le bâtiment, dépouillé de la plus grande partie de l'outillage, à la S.A. Reymond frères, en 1910 sauf erreur.

Ceci sort de mon sujet, mais vous fera comprendre pourquoi la vie de la Chorale fut quelque peu mouvementée pendant cette période où l'on vit arriver chez nous une population ouvrière venue des montagnes neuchâteloises et bernoises qui n'avait pas émigré à la Vallée sans motif. A part quelques éléments très bons, il y en avait quantité d'autres moins bons… restons polis, et les gens du village les virent s'établir ici avec des sentiments mélangés.

Le 23 avril 1901, Mr. John Reymond fit convoquer une séance pour recommencer l'activité de la Chorale. Cette assemblée réunit anciens membres : MM. John Reymond, Charles Reymond, Charles Berney, William Berney, William Rochat, Jean Campiche, Auguste-C. Berney, Charles-Henri Chaubert et Jean-François Rochat.

Demandent à faire partie de la société, MM. Bahen Jules, Dubois Georges, Etienne Paul, Berney Eugène, Capt Emile, Berney Alidor fils, Reber Francis, Dépraz Alfred, Renaud Eugène, Rochat Wilfrid et Roux Emile.

Le comité est consitué. Président Bahon Jules, vice-président Rochat Jean-François, secrétaire Reymond Charles, adjoints Dubois Georges et Etienne Paul.

Mr. Goy, horloger au Bas-des-Bioux, est directeur et S. Margot sous-directeur. Les répétitions ont lieu un mois au collège du vent et un mois au collège de bise, le mardi, à huit heures et quart, et l'on repart. Mais hélas, la liquidation de l'entreprise Reber entraîne le départ d'une bonne partie des chanteurs, et pendant tout le temps que la fabrique périclite et reste souvent inoccupée, on n'a pas le coeur à chanter aux Bioux.

Nous assistons au véritable recommencement en 1907, année qui vit la fondation de la Société de gymnastique des Bioux. Il se peut que l'existence au village de la Société chœur-mixte « La Fraternité », y soit pour quelque chose, les choristes ne voulant pas se laisser absorber par cette société dont je n'ai pas retrouvé la trace officielle. Le promoteur de l'assemblée de réorganisation est toujours Mr. John Reymond. Il me paraît nécessaire de vous donner encore les noms des assistants à cette nouvelle assemblée qui marque le début de la période actuelle et la fin de l'inactivité de notre société.

(Suit une longue liste de noms que l'on pourra retrouver sur le texte original et sans intérêt pour l'histoire locale en général).

Directeur M. Décastel, instituteur provisoire au Bas-des-Bioux.

Il est décidé de demander de pouvoir faire les répétitions à l'église, mais cette décision n'eut pas de suite, et l'on s'en va faire les répétitions à l'Hôtel des Trois Suisses. On achète les recueils de Zofingue et l'on cherche à s'entendre avec « La Fraternité » pour louer de Mr. Spaïni le local au vent de la maison du Café vaudois, aujourd'hui garage Valmont, qui, vu les circonstances, sert actuellement de bûcher. C'est dans ce local que va se passer désormais la plupart des manifestations des sociétés du village jusqu'au moment de la construction du local. Que de beaux et gais souvenirs nous laissent les heures passées dans cette bâtisse destinée premièrement à servir de grande salle au Café vaudois, installé dans son immeuble par le boulanger, Eloi Porchet. C'est dans ce local que débuta le directeur Décastel qui y fit faire apprendre entr'autres « Le lansquenet en marche ». Mais il quitta peu après la localité, n'ayant pas été nommé définitivement. C'est son successeur à la classe du Bas-des-Bioux, Mr. Goy, qui prend la baguette. Mr Margot a démissionné, et Mr. Louis Rochat-Benoît devient sous-directeur.

Les 7 et 8 mars 1908 ont lieu les premiers concerts à l'église. Il faudrait avoir le temps, et surtout plus de moyens que je n'en ai, pour relater l'ambiance et la poésie de ces manifestations organisées dans notre chapelle par la Chorale, manifestations qui se renouvelèrent pendant plusieurs années. C'est avec émotion que nous rappelons les programmes de ces concerts, délicieux dans leur simplicité dont l'exécution mobilisait toutes les ressources musicales du village : chants de la société, soli féminins, duos vocaux ou duos de mandoline et guitare par des sœurs musiciennes, petit orchestre formé pour la circonstance, et surtout chœur-mixte, doubles quatuors et autres qui constituèrent un enrichissement musical pour le village, puisque nous aimons à les entendre à l'occasion en même temps que nos refrains patriotiques. C'est en grande partie à Mr. Margot, revenu prendre sa place, que nous devons la plupart de ces études. Nous le remercions encore, et pour son choix, et pour la peine qu'il s'est donné pour nous les faire apprendre.

Donc ces concerts datent de 1908. Ils avaient lieu le samedi soir et le dimanche après-midi. Ils étaient suivis, le samedi par le tirage de la tombola dans un des cafés, et le dimanche soir, il y avait souper et partie officielle dans l'autre café. En 1908, le tirage eut lieu au Café vaudois et le banquet aux Trois Suisses, avec le menu suivant : bouillon, rôti de veau, pommes de terre, macaronis, salé froid, salades diverses, café, trois décilitres par personne, pour le prix de Frs. 2.- Le concierge de l'église reçut Frs. 2.- pour son travail supplémentaire. Des invitations furent adressées aux chorales du Brassus, du Sentier, de l'Orient, Les Amis, au Chœur d'hommes de l'Abbaye et à la Société de gym des Bioux.

En 1910,le 24 août, une fête champêtre est organisée de concert avec la Société de gym au vent de la maison Théophile Golaz, aux Bioux-Dessus. Mr. Goy quitte la localité et Mr. Margot a repris sa place. On fait, depuis une année environ, les répétitions à la Villa Roche. Mais, le 7 novembre, on revient à l'ancien local comme sous-locataire de la Gymnastique qui s'engage en outre à chauffer la salle avec du bois que ses membres vont récolter en forêt en y consacrant une journée.

En 1911 Alidor Berney fils remplace Clément Rochat comme secrétaire. Nous voyons figurer dans les comptes une somme de Frs. 15.-, part de la société aux frais de réception de la section de gymnastique qui vient de conquérir son premier laurier à la Fête cantonale de gymnastique à Payerne. Le 8 décembre, Mr. Samuel Guignard est nommé sous-directeur.

1912, extrait du procès-verbal de l'assemblée du 14 février : « Le jeudi 7 février écoulé avait lieu au local de la Villa Roche une assemblée des Comités des sociétés locales qui était chargée de nommer un comité pour recueillir les fonds nécessaires pour la construction d'un local dont le besoin se fait de plus en plus sentir. La Chorale sera représentée à ce comité par Mr. Jean-François Rochat et Louis Rochat, inspecteur. Pour le local, la Société versera cent francs plus le produit net de la tombola et le bénéfice du prochain concert. »

Le comité est composé : président Jean-François Rochat ; vice-président-caissier, Jules Rochat ; secrétaire Samuel Guignard ; adjoints, Clément Rochat et Oscar Rochat.

Mr. Charles Berney remplace Mr. J.-F. Rochat au comité du local. Il est décidé une manifestation en faveur du local avec la gymnastique.

En 1913, la Société fait un versement de Frs. 30.-, valeur de la souscription de 10 parts au fonds de garantie de la Fête classement organisée par le village pour la section de gymnastique, plus un don de Frs. 30.-, également pour le pavillon des prix. La finance de garantie n'ayant pas été utilisée, cette somme est versée au fonds du local. La société reçoit un don de Frs. 25.- de la part du Docteur Louis Cornu à l'Abbaye.

1914. Tout le début de l'année est consacré à l'organisation d'une course de 2 ½ jours à l'Exposition nationale à Berne. Et le nouveau caissier Hector Golay s'occupe de la cagnotte avec le zèle que chacun lui connaît. Cette course, fixée à

la mi-août, n'aura pas lieu, la presque totalité des choristes ayant du endosser l'uniforme pour protéger le pays.

…

Le 15 janvier 1919, on projette une manifestation en avril et on demande au Dr. N. Sallin, au Pont, s'il estime qu'on peut recommencer les répétitions à cause de la grippe.

Les effectifs sont faibles et l'on s'arrange avec la gym pour faire une soirée ensemble. Mr. Louis-Aimé Berney devient président le 6 février 1920, et Mr. Margot démissionne après 10 années de direction dévouée. Mr. Arthur Rochat est nommé directeur et Emile Guignard sous-directeur. On prévoit de faire une soirée au garage AVJ en janvier 1921, mais la crise survient. 15 membres sur 26 fréquentent les répétitions. Il est très difficile de s'organiser et d'organiser une manifestation, et c'est avec des hauts et des bas que l'on vivote tant bien que mal jusqu'en 1923, année où Mr. Marius Reymond prend la présidence. Mr. Firmin Reymond est vice-président-caissier ; François Rochat secrétaire. Mr. Marcel Reymond est nommé directeur et Mr. Samuel Guignard sous-directeur. Les répétitions ont lieu à la Villa Rochat moyennant le paiement d'une location de Frs. 3.- par répétition, compris location du piano. Le local est en construction, et les trois sociétés, gymnastique, orchestre et chorale, ont entr'elles bien des questions à résoudre concernant surtout l'aménagement de la scène et les décors qui ont été laissés à leur initiative. Edward Lugrin a remplacé Firmin Reymond, et Eugène Berney est entré au comité.

Le 16 juin 1924, les trois sociétés décident d'apporter des productions à l'occasion de l'inauguration, soit soirée du samedi offerte à la population du village et invités, et matinée payante le dimanche. Le bénéfice servira en premier lieu à solder le compte des décors et éclairage de la scène, et le solde, réparti comme suit : 50 % au fonds du local et le reste entre les trois sociétés. Le 22 octobre a lieu la première répétition au local. L'inauguration, réussie comme le rapporta le chroniqueur du no 45 de la Feuille d'avis de la Vallée, eut lieu le 1er novembre. C'est intentionnellement que je n'ai pas parlé des préliminaires à la construction de ce local où nous sommes, car ce fut aussi une question « ferrugineuse » don beaucoup ici gardent le souvenir, et les miens sont plutôt cuisants. Il est d'ailleurs trop tôt pour rouvrir ce chapitre de l'histoire des Bioux. Ceux qui furent les promoteurs de la construction telle qu'elle est réalisée attendent avec sérénité le jugement des générations qui montent.

Le 18 novembre de la même année, les sociétés chorale et orchestre décident l'achat en commun d'un piano Sabel pour le prix de Frs. 1580.-

Ayant maintenant en mains tout ce qu'il faut pour bien faire, les sociétés n'ont plus qu'à aller de l'avant. Les sacrifices que les autorités et la collectivité ont faits pour elles se justifiant dans la mesure où elles rempliront leur mission. Vous pouvez constater que la chorale met tout en oeuvre pour s'acquitter de sa dette envers la société.

Je n’ai pas voulu allonger trop ce rapport déjà chargé, et n’ai pas relaté tous les faits et gestes mentionnés aux procès-verbaux, courses diverses, dont celle à Barberine mériterait tout un chapitre, participation aux fêtes de Noël, de Pâques et autres, car je ne veux pas abuser de votre patience. Je ne relaterai pas non plus ce qui s’est passé depuis l’inauguration du local à aujourd’hui, ces faits étant sûrement encore présents à votre mémoire. Je dois toutefois mentionner par ordre chronologique le nom de ceux qui furent aux leviers de commande à partir de l’inauguration de ce bâtiment jusqu’à ce jour.

(Suit une longue liste de personnalités diverses).

Et voici ma conclusion, Mesdames et Messieurs.

De même qu’un général ne saurait gagner une bataille s’il n’y avait avec lui ses soldats, un comité, si brillant soit-il, ferait piètre figure s’il n’avait avec lui la société. En disant ce mot, je pense à chacun des choristes qui, tout simplement, vient avec fidélité et ponctualité aux répétitions, se soumettent volontiers à la discipline du directeur et s’appliquant de son mieux à chanter le Créateur, la nature, le travail, la vertu, la Patrie. Vous en avez du plaisir et vous faites plaisir tout en élevant vos pensées vers le bien, vers le grand, vers l’Eternel.

…

Je termine en faisant cette constatation. Au cours de sa carrière déjà longue, notre société a ce privilège d’avoir toujours dans ses rangs et au village son directeur.

Même quand le directeur a été empêché, notre sous-directeur Ami Rochat l’a remplacé presque au pied levé.

Il me reste un très agréable devoir à remplir, dire à notre directeur Marcel Reymond la reconnaissance et l’estime de la Chorale pour tout ce qu’il a fait, ce qu’il fait, et espérons-le, tout ce qu’il fera encore pour elle. Mon cher ami, au nom de cette société que tu diriges avec tant de compétence et de dévouement, et qui te doit sans aucun doute de pouvoir se présenter plus nombreuse que jamais devant ce public qui ne nous a jamais marchandé sa sympathie et son appui moral et financier, j’ai le plaisir de te remettre, en souvenir de cette journée et en signe de reconnaissance, ce petit chef-d’œuvre de l’industrie suisse, en formant le vœu qu’il t’accompagne souvent dans tes promenades à travers ce pays auquel tu a tant donné.

Compléments

Les Bioux, juin 1958

C’est sous la présidence de feu John Reymond que M. Marcel Reymond est entré à la Chorale en date du 17 mai 1909. Sont entrés en même temps MM. Rochat Henri, Berney Eugène, Berney Adolphe et Rochat Clément.

Le 19 janvier 1923, Mr. Reymond est appelé à prendre la direction, place qu’il occupe jusqu’au 4 juin 1931, date à laquelle il quitte la localité. A l’assemblée générale du 1er octobre, il est nommé membre honoraire de la société.

Le 13 décembre 1939, M. Reymond, de retour au village, est à nouveau appelé aux fonctions de directeur, en remplacement de Mr. Jean Guignard. Sous son impulsion énergique, une ère de prospérité et féconde activité se lève pour la société.

Les effectifs augmentent et permettent l’étude du « Pays du lac » en choeur-mixte, œuvre qui obtint un succès dont chacun se souvient, et du « Petit Pays » en chorale, qui fit la renommée de la Chorale lors du concert de mai à l’Oient en 1945.

Après cette période de succès, plusieurs membres démissionnent de la société, et il semble que certains ne trouvent plus de plaisir à chanter et se désintéresse de la vie de société.

Toutefois, grâce à la ténacité de M. Reymond, nous avons pu, jusqu’à ce jour, avoir une activité normale et exercer l’art du chant. Qu’en sera-t-il demain ? Nul ne peut le dire. Les jeunes semblent attirés par d’autres occupations et l’on constate d’une façon générale une baisse de l’esprit de société.

Qu’importe, dirons-nous, nous ne pouvons lutter contre l’évolution et le courant des temps modernes. Mais inspirons nous de l’exemple que nous a donné le directeur de la chorale.

D’une ponctualité remarquable, M. Reymond a, avec enthousiasme, persévérance, sensibilité, cultivé la musique, recherché la beauté. Les épreuves et les difficultés ne l’ont pas épargné. Il a su chaque fois chasser l’adversité et par amour du chant, il a beaucoup donné. M. Reymond a manifesté le désir d’être relevé de ses fonctions, désireux de voir confié à un plus jeune la direction de la Chorale. Nous savons qu’il lui en coûte aujourd’hui de prendre telle décision. Nous ne pouvons que le remercier pour tout ce qu’il a fait, car notre merci serait bien imparfait.

Nous souhaitons à Monsieur Reymond une heureuse retraite, et de belles années dans la paix de ce hameau des Bioux pour lequel il a tant fait.

Charles-Edouard Rochat
Les Bioux

Valmont, 15 décembre 1963

Société Chorale, les Bioux,
Monsieur le Président, Messieurs,
Chers amis,

Retenu par la séance de fin d'année de la Municipalité, je ne pourrai assister à l'assemblée de notre Chorale du 18 décembre. Je vous prie de bien vouloir excuser mon ab0sence.

Le seul objet à l'ordre du jour me navre.

Je sais que les membres du comité ont du se rendre à cette extrémité la mort dans l'âme, mais avec le sens des réalités et des possibilités.

C'est une bien belle page de l'histoire des Bioux qui se tourne, sur laquelle sont inscrits bien des noms qui me sont chers. Les uns sont déjà gravés sur la pierre de notre cimetière, les autres sont ceux d'amis qu'il fait bon rencontrer mais qui deviennent plus lointains depuis que nous ne nous réunissons plus chaque semaine pur chanter le Créateur, la nature, l'amour, la Patrie.

Oserais-je espérer que la TSF, la TV, les transistors et tout ce que l'on va encore inventer, ne tueront pas un des plus beaux moyens qui ont été donnés à l'homme pour exprimer ses sentiments, le chant, qui sait être triste, tendre, mélodieux, qui élève et qui représente une grande force lorsqu'il groupe une collectivité.

Pour l'avenir et le destin de notre village, je veux croire, malgré tout, que la CHORALE DES BIOUX, n'est pas morte.

Amitiés à tous.

Charles-Edouard Rochat

LM. Rochat[3]
Les Bioux

Les Bioux, le 17.12.63

A la société Chorale les Bioux,

Monsieur le président et Messieurs,

Etant absent de la localité ce soir, je vous prie de m'excuser pour votre assemblée.

Je dois vous informer que j'ai été quelque peu surpris de l'ordre du jour que vous nous proposez, et encore plus de la date fixée pour une telle séance, ceci

[3] Louis-Marius Rochat, fils de Charles-Edouard Rochat, directeur de la Valjoux, colonel et futur président du Comité pour l'organisation du 500e des Rochat à l'Abbaye dont le transcripteur fit partie.

d’autant plus que rien ne pressait pour régler l’activité future de notre société. Chacun sait en effet que la plupart des citoyens s’occupant des choses publiques sont très pris en fin d’année et c’est justement là que vous décidez de faire une assemblée, alors que l’ordre du jour porte sur une question très importante pour l’avenir des sociétés du village, et qu’il serait indiqué que le plus grand nombre y participe.

Je tiens également à vous faire part de mon opinion sur l’objet cité à l’ordre du our.

Sachant les difficultés devant lesquelles vous vous trouvez, je prétends que la solution que vous proposez n’est malgré tout pas la bonne formule. Mettons notre société en veilleuse et chargeons le comité de gérer les fonds. Chaque année, une assemblée générale pourrait être convoquée à fin octobre et l’on examinerait les possibilités d’une reprise. Il y a beaucoup de cas semblables au nôtre, mais ce n’est pas une raison suffisante pour abandonner la partie. Dans 5 ans, peut-être avant, une nouvelle époque nous permettra, si les circonstances sont favorables, de reprendre une activité.

En résumé, je suis contre la dissolution de la société qui doit rester momentanément dans l’ombre, mais pour en sortir dès que possible.

Espérant qu’il en sera ainsi, agréez, Monsieur le Président et Messieurs, mes salutations les meilleures.

LM. Rochat

40e anniversaire et inauguration du drapeau de la Société fédérale de gymnastique des Bioux, le 13 décembre 1947 – AHB, YA9 **-**

Lire les 2 premiers procès-verbaux.

Malheureusement nous ne possédons pas l’état nominatif.

Organisation d’une tombola pour acheter des engins.

Bien de la peine. Résultat maigre. Mauvaise administration.

Heureusement que les tombolas suivantes ont rapporté un peu plus.

Local des répétitions : grande salle de l’ancien Café vaudois, aujourd’hui garage Charles-Edouard Rochat.

Première soirée en avril 1908, à la remise de Julien Reymond, aujourd’hui maison Schouvey.

Il fallut débarrasser un parc de chars, un wagon de bottes de paille, aragner partout, dépoussiérer, emprunter les boudrons à Cantova pour monter la scène, aller chercher de la dé pour garnir les côtés et réquisitionner par le village tous les bancs de jardin disponibles et les lampes des écoles.

Le 2 juin 1908, Hermann Golay est président. Au comité, Edgar Rosset et Eugène Berney. On enregistre 3 démissions (déjà) et l’assemblée finit par une dispute.

Quelques temps après, cependant, la première sortie a lieu. La société, tambour Jeanneret en tête, part pour la régionale à Vallorbe où elle prend part aux préliminaires généraux.

Le 20 juillet 1909, il est décidé de se produire le 1er août. Les répétitions ont lieu chez la « tante Berthe ». La soirée se fait de nouveau chez Julien Reymond le 8 mai 1910. Il y a un gros progrès, en ce sens que la société peut utiliser cette fois les boudrons du débarcadère beaucoup plus pratiques et surtout tous de la même longueur.

Le 10 juin 1910, demande d'admission dans l'association des gymns de la Vallée et Vallorbe qui faisait alors partie du giron.

Premier classement le 3 juillet 1910 à l'Abbaye. La section travaille avec la section de l'Abbaye. Auparavant, les répétitions ont eu lieu soit aux Bioux, soit à l'Abbaye ; c'est Schaefli qui est moniteur.

Lors des soirées du 11 décembre 1910, il est fait une tombola de 300 billets à Fr. 0,50. Le prix n'a pas changé depuis lors, mais bien le nombre des billets.

C'est le 12 janvier 1911 qu'est faite la demande d'admission dans la Société cantonale, et partant fédérale, et le 2 mars, il est décidé de participer à la fête cantonale de Payerne, en concours populaire. L'inspection en vue de cette fête a lieu au Rocheray. Tous les participants à cette première fête cantonale en gardent un souvenir inoubliable, sauf le moniteur qui, entré à l'école militaire deux jours auparavant, ne put obtenir le congé qu'il aurait certainement obtenu de n os jours. La première couronne de laurier rapportée au village le fut à cette occasion, fièrement accrochée à la hampe du drapeau aux armes des 22 cantons qui forme un des côtés du vieux drapeau remplacé ce jour. Ce sont Auguste Rochat et Edward Lugrin qui l'achetèrent à Payerne en arrivant. Ils avaient la foi pour le succès final. Premier concours, premières émotions en face d'un jury.

La réception des gymnastes par le village fut en tous points digne du résultat obtenu au concours. Cette coutume s'est perpétuée depuis lors, et nous saisissons cette occasion pour remercier encore le Conseil administratif qui maintient une tradition que les gymnastes s'efforceront de toujours mieux mériter.

Pleins de feu, la gym décide une représentation pour le 1er août et une kermesse sur les Roches en septembre, manifestations qui obtinrent un succès mérité.

Le 5 octobre 1911, on demande l'autorisation d'aller ramasser du bois mort dans les forêts du village. Belles journées où l'on rit beaucoup mais où l'on travaille encore plus. Avec un bon char de bois mort, il y a de quoi se chauffer tout l'hiver, et peut-être chauffer aussi pour la Chorale qui a été plusieurs fois la sous-locataire de notre local de la Grande partie.

On organise des soirées les 9 et 10 décembre. Ces soirées comportent en général le programme suivante : le samedi, soirée familière, tombola, 2 à 300 billets qui se tire après la soirée alternativement à la Villa Roche et aux Trois Suisses. Le dimanche, soirée payante, puis banquet dans le café qui n'a pas eu le

tirage de la tombola. Point de bal, mais des parties familières où chacun disait la sienne et où on avait sûrement autant de plaisir qu'aujourd'hui.

Mais d'autres préoccupations agitent les responsables. La question d'un local approprié se pose, et l'on va commencer la grande œuvre qui aboutira à la construction de cette salle.

Lire le procès-verbal du 27 décembre 1911.

Idem, celui du 27 janvier 1912.

Idem, celui du 8 février. Le Comité du Local est constitué.

Le 26 janvier 1913, on décide de faire la soirée au local même, c'est-à-dire dans le garage actuel de Valmont. On a un peu plus de galette et on achète 18 à 20 m2 de boudrons.

Le 18 avril, une assemblée populaire est convoquée pour l'organisation du classement demandé par la section. Le procès-verbal mérite qu'on le lise en entier.

Lecture du procès-verbal du 18 avril 1913.

Ce classement fut certainement celui qui fut le mieux et le plus complètement organisé de tous les classements qui se sont faits à la Vallée de Joux, et de l'avis de Louis Henri Bory, alors rédacteur du Gymnaste vaudois, c'était une fête cantonale en petit. Il est vrai que tout le village y avait travaillé et personne n'avait ménagé sa peine, marquant par là sa confiance et son amour pour la section de gymnastique.

Le 6 octobre a lieu le ramassage du bois mort ; il faut croire qu'il y avait eu des défaillants l'année précédente, puisque l'assemblée fixe à Fr. 1.50 l'amende pour les absents, et ces amendes sa payaient. Il est vrai que les bordereaux du receveur étaient moins lourds qu'aujourd'hui !

C'est le 24 janvier 1914 que la société décerne le titre de membres d'honneur à MM. Louis François Berney et Louis Rochat-Benoît.

Lire le procès-verbal de la séance de Comité du 6 avril 1914.

Le 19 avril, course à Vaulion, avec démonstration du saut par dessus le Nozon.

Le 4 juillet on prend à l'égard d'un gym qui n'est pas digne de sa société, les dispositions que le secrétaire d'alors transcrit dans le procès-verbal.

La fête cantonale de la Tour voit la section obtenir son second laurier.

Le 4 août 1914, c'est la mobilisation générale. La plupart des gymnastes s'en vont rejoindre leur unité et partent pour la garde des frontières. Ils y resteront pour la plupart jusqu'au 6 mars 1915. pendant ce temps, les jeunes ne sont pas restés inactifs, et ont continué tant bien que mal leur activité ; ils avaient même prévu l'organisation d'une soirée en faveur des soldats.

Le 24 octobre a lieu la course aux Clées d'heureuse mémoire.

Lire les procès-verbal aux du 30 août 1916 et du 30 septembre 1916.

Le 18 février 1917, Hector Golay propose la création d'un groupe d'épargne, proposition qui sera longuement mais sûrement étudiée et qui aboutira le 1er février 1919. Les satatuts sont couchés à cette date dans le registre des procès-

verbaux. Ils n'ont, sauf erreur, pas subi de modification depuis lors, et il nous semble superflu d'épiloguer longuement sur l'utilité de cette institution de prévoyance sociale. La prochaine liquidation triennale va mettre le groupe en vedette d'ici 2 mois.

C'est en 1919 également que la gym se préoccupe activement de trouver enfin un local. Charriée entre la boutique de menuisier de la Villa Roche et l'annexe de la maison Porchet, elle demande à louer la remise où elle a fait ses premières soirées. En attendant, elle loge ses engins au stand. Quelle mélancolie dans ce déménagement, mais comme souvent, il y a un côté comique. Un facétieux a bourré le fourneau placé entre les barres parallèles de combustible fumigène, et c'est dans un nuage de fumée comparable à celui d'une locomotive qui s'échappe du long tuyau maintenu miraculeusement en équilibre vertical.

La fête décentralisée à Vallorbe est un nouveau succès pour la section.

£en 1920 il faut emmoder le carrousel pour la nomination du président. Chacun des élus se désistant tour à tour. Cela n'empêcha pas un membre de se dévouer finalement, et la fête de Nyon vient sur ces entrefaites redonner l'élan et l'entrain. Auparavant avait eu lieu l'inspection aux Charbonnières.

Le 10 avril 1920, la section in corpore assiste officiellement aux obsèques de M. le Préfet Vincent Golay.

En août de cette même année, alors que la section se préparait pour faire une kermesse, elle doit se soumettre à l'ordonnance du Conseil d'Etat interdisant les fêtes pour cause de fièvre aphteuse. Et pour comble de malheur, la gym n'a plus de local.

La gym va-t-elle disparaître ? Non et non ! Il faut faire face à l'adversité, et ce serait mal connaître la volonté des gyms que de les croire capables de se laisser abattre.

Le 9 novembre déjà, une soirée est organisée dans la grande classe du collège du Bas des Bioux. Le programme gymnastique est forcément réduit, mais grâce aux compétences de quelques-uns et à la bonne volonté de tous, cette manifestation peut compter parmi les meilleures qui ont été données aux Bioux.

La course à la Roche Champion d'heureuse mémoire a lieu en 1921. Elle est tôt suivie par celle aux glacières de St. Livres.

En 1922 a lieu une séance commune des 2 comités de la gym et de la Chorale. Il est décidé l'achat d'une baraque en bois à édifier au centre du village. Une commission est nommée qui se met sans tarder au travail, et son étude est déjà fort avancée quand le conseil administratif décide que le temps est venu d'agir. Il a chargé un architecte de l'étude du vaste projet réalisé en 1923-1924 pour le plus grand bien du village.

La célèbre course à la Neuvaz a lieu en cette même année 1922. Beaucoup de ceux qui sont ici se rappellent encore cette journée magnifique.

Le 23 janvier 1923, une assemblée très nombreuse décide de participer à la fête cantonale de Montreux, occasion pour la section de rapporter un nouveau laurier.

Sans se reposer sur ce nouveau laurier, et pratique avant tout, on organise une kermesse Vers la Scie, avec éclairage électrique, championnats, concours de barques fleuries. Cette manifestation, qui a lieu le 12 août, laisse le coquet bénéfice de Frs. 555.-, grâce à l'appui toujours renouvelé de la population du village.

Puis on continue par la course à la Dôle.

La première pierre du local a été posée. La section peut regarder l'avenir avec confiance. La ténacité de ses membres a triomphé de tous les obstacles, mais il faut rendre ici un témoignage de reconnaissance mérité à tous ceux qui ont travaillé autant que les gyms eux-mêmes à la réalisation de cette œuvre, et en particulier relever que la Société chorale a pour sa bonne part contribué au résultat acquis.

Le 29 janvier 1924, le Comité de la gym propose l'achat du pré situé devant le local, et le 26 mai la section ratifie cette proposition.

C'est le 5 août que le programme pour l'inauguration du local vient en discussion. Il sera élaboré conjointement avec la Chorale et l'Orchestre qui vient de se constituer.

En prévision des grosses dépenses, la section organise sa kermesse habituelle, toujours Vers la Scie, et encaisse pendant l'après-midi et le soir, un bénéfice net de Frs. 827.-

Le local est inauguré le 1er novembre 1924. Le 24 du même mois, il est décidé de participer à la fête fédérale de gymnastique. Peut-être aurons-nous quelques échos de cette manifestation que nous pourrons tirer du magnifique rapport fait à cette occasion par un gymnaste très dévoué.

Et maintenant nous clôturons ce rapport déjà bien long, pensant que les années qui ont suivi 1925 sont de l'histoire contemporaine. Arrivé au terme de la tâche qui nous a été confiée, nous tenons à dire ceci : c'est intentionnellement que nous n'avons pas relevé des noms pour signaler plus spécialement les services rendus par celui-ci ou celui-là. Chacun a donné ce qu'il a pu ou cru bon de donner, et comme en un concours, c'est l'individu qui travaille uniquement pour le résultat de sa section.

La gym a connu des bons et des mauvais jours. C'est inévitable dans un petit village, et il se présentera toujours des périodes où les effectifs seront plutôt maigres. Ce qui importe, c'est qu'il se trouve toujours des jeunes qui ont le feu sacré. L'histoire de la section prouve que ces éléments se sont toujours trouvés au moment voulu pour reprendre le flambeau afin de le transmettre à leur tour à la volée suivante.

Les gymnastes des Bioux ont eu et ont la preuve de l'amour qui anime la population du village à l'égard de ses gymnastes. En retour le village doit pouvoir compter sur eux.

Pour servir à l'étude de la motion Samuel Rochat, conseiller communal au Pont, tendant à dépouiller la commune au profit des village ainsi qu'à l'histoire en général.

Extraits des délibérés de la Municipalité.

20 janvier 1821. La ferme de la pinte des Bioux a été échue au Sieur Antoine Rochat des Bioux pour le prix annuel de Frs. 55.-

Page 12, il faut sévir parce que les buveurs se livrent à leur penchant pendant les heures du sermon.

25 juin 1822. Les Bioux et le Pont demandent du bois pour réparer leurs divers établissements publics.

Juin 1822. Rachat des Guignard et liquidation générale des droits de bochérage. Diverses décisions concernant la scie de Bonport sont prises durant les années 1820/1823.

15 juin 1823. Il est accordé au hameau des Bioux une plante au Petit Bois à Ban de la Coche pour 2 bassins de fontaine à la Coche. Il en sera marqué autant aux hameaux du Pont et de l'Abbaye.

20 juin 1823. Fait le compte des bois attribués aux hameaux.

Règlement du 28 octobre 1823. Les particuliers qui bâtissent ont droit au bois cantonal et communal.

13 janvier 1824. Le droit de pêche est affermé par la commune.

30 octobre 1824. Evocation de l'acte de partage de 1768. Idem le 19 février 1825.

5 mars 1825. Accordé un guet au village de l'Abbaye.

2 avril 1825. Accordé du bois pour les établissements publics au Pont et à l'Abbaye.

22 juin 1825. Le hameau des Bioux réclame le partage.

10 juillet 1825. Marqué le bois pour les chalets (affouage).

Chronique de la commune de l'Abbaye – AHB, YA6 –

7 août 1884. Concours pour construction d'un pont sur la Lyonne adjugé à Martin, à Vallorbe, pour le prix de Frs. 300.-

23 août 1884. Démission du forestier chef H. Cart.

1884. Admission des plans rectifiés du Bois à Ban suivant jugement du Tribunal cantonal du 6 septembre 1883.

20 septembre 1884. Edgar Rochat reprend la Truite de M. Renhard, pour le prix de Frs. 1650.-

3 novembre 1884. Refus de se charger de la police du cimetière de Chez-Grosjean.

3 décembre 1884. Le Département de l'instruction publique réclame l'enseignement de la gymnastique dans les écoles.

22 décembre 1884. Rectifications et transferts réglant définitivement les territoires appartenant à la commune d'une part, et aux villages du Pont et de l'Abbaye d'autre part, conformément à l'arrêt du Tribunal cantonal dans la cause Bioux contre commune.

Bois de la Garde, Côte à Claude, voir à ce sujet le procès-verbal du 29 janvier 1885.

8 janvier 1885. Recharge du Préfet pour le cimetière des Bioux.

19 janvier 1885. Nouvelle démarche du Préfet. Il demande pour les Bioux un registre des décès. Réponse : vous pouvez en acheter un et adresser la facture à la commune.

29 janvier 1885. Complément de la séance du 22 décembre 1884.

15 février 1885. On s'occupe de l'épidémie du typhus aux Bioux. On discute du chemin de fer Pont-Vallorbe.

25 mars 1885. On signe de conventions entre commune d'une part, et village du Pont et de l'Abbaye d'autre part.

31 mars 1885. Le vétérinaire Meylan demande une subvention de Frs. 500.- pour venir s'établir à la Vallée.

2 mai 1885. Ordre est donné à la Scierie du Milieu pour qu'elle n'encombre pas le passage.

3 juin 1886. Rappel à l'ordre au village des Bioux pour qu'il fasse ramasser les deniers comme il se doit au temple du village.

7 novembre 1885. On discute des entonnoirs de Bonport, idem le 12 décembre 1885.

11 janvier 1886. La Municipalité se divise en sections.

25 mars 1886. Plainte de la Commission scolaire contre Louis Constant Reymond aux Bioux qui a raturé un livret scolaire. La municipalité se déclare incompétente pour sévir.

5 avril 1886. Refusé de participer à la réclame touristique selon demande du Cercle de l'Union au Sentier.

La Duchatte et Racine sont louées pour Frs. 1650.-

Proposition de vendre l'Hôtel de la truite.

7 juin 1886. Le notaire J. Capt au Sentier est chargé de cette vente. La mise aura lieu le 31 juillet. Avis de mise en vente à insérer dans la Feuille des Avis officiels, la Gazette, la Revue et le Bund.

3 juillet 1886. Le Département demande l'ouverture d'une 2^{e} classe mixte au Pont.

31 juillet 1886. Réponse au Département. On ne voit pas la nécessité d'ouvrir une 2^{e} école. Il n'y a que 67 enfants âgés de 7 ans et plus.

Pas d'acquisiteur pour l'Hôtel. Mise en prix Frs. 45 000.-

25 octobre 1886. Inauguration du Pont-Vallorbe, demande de crédit de Frs. 400.- à cette occasion.

5 octobre 1886. transmis au village du Pont une réclamation du Département pour réparer le collège.

La subvention au Pont-Vallorbe est de Frs. 15000.- plus Frs. 45 000.-, en tout Frs. 60 000.-. On demande à emprunter Frs. 37 000.- à 3 ¾ % et on obtient Frs. 32 000.- à 4 %.

1887. Organisation de la Cie de navigation sur le lac de Joux. On souscrit 10 actions de Frs. 50.- chacune.

3 mars 1887. Nouvel essai de vente de la Truite par soumission.

16 avril 1887. Aucune soumission n'arrive au prix demandé de Frs. 45 000.- On loue à Edgar Rochat pour Frs. 2730.-

16 avril 1887. Préavis pour une ligne de tir aux Bioux.

16 mai 1887. Refus d'accorder une plante au village du Pont pour une citerne.

30 mai 1887l. Plans pour agrandissement de la Truite.

10 octobre 1887. La Pièce à Neveu est adjugée au village des Bioux pour la somme de Frs. 21 600.- Le Conseil général n'a pas ratifié. La commune étant le van-dernier enchérisseur, cette propriété lui est adjugée pour le prix de Frs. 21150.-

31 octobre 1887. On élabore une convention avec le Pont-Vallorbe pour l'érection d'un bourrelet aux Ebattais destiné à protéger la ligne du chemin de fer. Le préavis au Conseil communal porte la date du 8 décembre 1887.

29 mai 1888. Julien Berney, municipal, e st autorisé de faire l'achat de 2 coupes de communion pour les Bioux.

30 juin 1888. La ferme des Croisettes est à Frs. 1560.- Les Mollards Frs. 600.- et la Pièce à Neveu Frs. 520.-

21 juillet. On s'occupe du hangar des pompes du Pont.

18 septembre 1888. On décide d'abaisser le taux de l'intérêt de toutes les créances contre la commune à 4 %.

19 octobre 1888. Le notaire Capt demande un subside de Frs. 300.- pour réfection du chemin jusqu'à sa scierie.

22 octobre 1888. Louise Reymond est nommée régente au Bas des Bioux.

Recensement de 1887. Le Pont, 82 ménages. L'Abbaye, 60. Les Bioux, 106.

26 janvier 1889. La Société des glacières veut fermer les vannes de Bonport pour faire remonter le lac. Protestations.

2 mars 1889. Préavis en vue de l'expropriation de Bonport.

25 mars 1889. Décision pour un concours de bétail au Pont, confirmée le 30 mars.

27 avril 1889. Toujours Bonport.

20 mai 1889. Admis la ligne de tir aux Bioux.

29 juin 1889. L'établissement de médillons à l'Abbaye est décidée, le travail adjugé le 7 septembre au prix de Fr. 1.10.- le mètre.

20 juillet 1889. Demande au hameau des Bioux pour chemin de montagne.

19 octobre 1889. Demande semblable à l'Abbaye, chemin de la Côte à Claude.

2 novembre 1889. Les pompiers du Pont demandent Frs. 19.- pour paiement lors du passage de l'artillerie. Il leur est accordé Frs. 12.-

16 novembre 1889. Interdiction de traîner du bois le long de la chaussée réparée à l'Abbaye.

27 janvier 1890. Décidé l'établissement des plans du cadastre pour chaque village avec participation financière de la commune.

8 février 1890. L'Etat empiète sur le Risoud.

8 mars 1890. Projet pour démolir le hangar des pompes au Pont.

25 mars 1890. Achat de la parcelle de terrain appartenant à Eugène Berney, aux Bioux, pour le prix de Frs. 600.-

5 avril 1890. Idem, de Rochat-Chappuis.

3 mars 1890. La Direction des Postes informe de la création des bureaux Chez Grosjean et Bas des Bioux. Etude pour chemins. Accordé une indemnité pour place de tir au Pont.

17 mai 1890. Discussion pour le Risoud.

7 juin 1890. Décidé diverses réfections de routes.

5 juillet 1890. Risoud, pompes aux Bioux, ouvertures de nouvelles classes.

Quelques notes concernant les suites du cyclone du 19 août 1890 qui ravagea la partie orientale de la Vallée de Joux, depuis Bois d'amont jusque au-dessus de l'Abbaye, fauchant des toitures et des cheminées un peu partout, mais plus spécialement au Crêt-Meylan et au Campe, et qui détruisit la belle forêt du Bois à Ban sur les Bioux - AHB, YA19 –

Extraits des procès-verbaux de la Municipalité et du Conseil communal de l'Abbaye

Le 21 août 1890, rapport de la Commission des forêts accompagnée par le syndic : le chalet du Mollard du Neveu est presque entièrement détruit. La forêt du Bois à Ban est également en grande partie détruite :; les bois sont coincés, cassés, déracinés sur plus de 200 poses et il y a bien 125 000 sapins abattus. Les bois de Vaulion et de Pralet sont en grande partie détruits, ainsi que ceux de Mollendruz. Dans cette montagne, la toiture du chalet est enlevée. On décide de faire rapport au Conseil communal, avec demande d'autorisation de faire des ventes et de faire réparer les deux chalets du Mollard du neveu et de Mollendruz.

Le 30 août, décidé d'ouvrir des chantiers pour la fabrication des bois. Le 4 septembre, se présente un nommé Bosson qui offre de fabriquer, aux conditions requises à raison de Fr. 1.60.- par m3.

Le 6 septembre, adjugé une fabrication au même prix à un nommé Pesenti. Ce même jour, adjugé 8000 m3 au Bois à Ban à Dumas frères à Romont, au prix de Frs. 10.50 et 4000 m3 à Pralet, au prix de Frs. 7.- le m3.

Le 16 septembre, décidé d'ouvrir un concours pour la reconstruction des deux chalets. Dans les journaux : Gazette de Lausanne, La Revue, Le Nouvelliste vaudois, la Feuille des Avis officiels, la Feuille d'avis de la Vallée et le Journal de Pontarlier.

Le 4 octobre, préparé une vente de bois de feu.

Le 14 octobre, préparé 9 lots de 3 à 4000 m3 qui sont vendus aux enchères publiques sous ratifications du Conseil communal.

Lots adjugés :
Bouveret frères, les Bioux
David Auguste Piguet, Brassus,.
John Capt, notaire
John Capt notaire
Reboud à Romont
Jules F. Piguet, Brassus
Paul Guignard, l'Abbaye
Alfred Bouvet, Salins
Weibel.

Le 15 octobre, demande de ratification au Conseil d'Etat, ratification accordée le 18 octobre par télégramme Florentin Piguet.

Le 24 octobre, fixé le prix de la journée des bûcherons à Frs. 3.50, puis dès novembre et suivants, on s'aperçoit qu'il y a des contestations avec certains acheteurs ou entrepreneurs bûcherons.

Au Conseil communal, en séance du 23 août, François Samuel Berney des Bioux fait transcrire dans le registre le texte du psaume XXIX.

Le 30 août, nouvelle séance consacrée presque en entier à la déracinée du Bois à Ban. Evocation du prix de vente des bois abattus, comme aussi des conditions de bûcheronnage. On octroie des pouvoirs à la Municipalité, tout en lu prodiguant des recommandations, telle celle-ci :

En présence de la grande quantité de plots ou pièces de bois qui devront être martelés par ces fabrications extraordinaires, le chiffre de 5 cts. par plot ou pièce de bois à payer aux forestiers fournira un chiffre énorme. La Municipalité est ainsi invitée à examiner cette question et revoir l'engagement des forestiers et voir si une bonne partie de cette finance ne pourrait pas rentrer dans la bourse communale.

Le 8 septembre, nouvelle séance. Le Conseil refuse l'arrangement avec Dumas frères à Romont, mais il ratifie la vente des 9 lots selon vente aux enchères du 14 octobre.

Le 25 aût 1890, le Conseil administratif (des Bioux) est convoqué pour 0630 heures aux Mollards avec le charpentier David Rochat de l'Abbaye afin de le mettre en travail immédiatement pour réparer le chalet fortement malmené le soir du 19 août.

Quelques jours plus tard, l'Etat ordonne de capitaliser la valeur des bois cyclonés, puis le 27 septembre, il avise que l'Etat indemnisera à 65 % le montant des dégâts au chalet. Il est intéressant de remarquer que le Conseil administratif présente, en fin d'année, une note globale de Frs. 60.- pour toutes les vacations extraordinaires occasionnées par l'ouragan.

En 1892, l'Etat ordonne de replanter le Bois à Ban. Le matériel forestier appartient à la commune, le sol au village. Voilà matière à procès nouveau, l'atmosphère créée par le jugement de 1883 est encore à l'orage. La commune, ou plutôt les conseillers communaux de l'Abbaye et du Pont, n'ont pas encore digéré la sentence prononcée par le Tribunal cantonal, instance de recours. Le village charge son garde de surveiller la propriété afin d'empêcher tous travaux dans l'accord du village. Ceci est une autre histoire qui fait un chapitre à part…

Il faut croire que la Vallée, sur sa rive orientale du moins, est sur le chemin des phénomènes météorologiques, tels que le cyclone de 1890, puisque, vers 1624, il s'en était déjà produit un, dans la même région.

La tradition rapporte que cet ouragan commença à Bois d'Amont, en Bourgogne, du côté oriental de la rivière de l'Orbe. Il renversa tous les bois qui se trouvèrent à sa rencontre, jusqu'au dessus de l'Abbaye, en sorte qu'il forma un chemin par lequel, en marchant dessus ces bois renversés, on aurait pu aller de l'un de ces deux endroits à l'autre sans toucher terre, ainsi que le rapporte le juge Jaques David Nicole dans sa chronique de 1840. L même auteur rapporte qu'à la même époque, un tremblement de terre ravagea le Pays de Vaud. Il fut suivi d'une grande disette, et la peste décima la population, surtout au chenit.

Il paraît qu'en 1706, à la suite d'une sécheresse extraordinaire, la forêt prit feu du côté des Grands Plats. Malgré les efforts de toute la population qui lutta au moyen de tranchées et des transports d'eau par des moyens primitifs, le feu fit des dégâts considérables. On ne put préserver que les bois de la Rollaz et des Chaumilles. On raconte que les feux donnaient tant de clarté pendant la nuit, qu'il paraissait que l'on était en plein jour, et que dès qu'ils eurent cessé, on enfonçait dans les cendres en plusieurs endroits jusqu'à hauteur des souliers.

Plusieurs particuliers perdirent leurs chalets d'alpage, comme aussi ceux qui avaient préparé des bois pour le charbon subirent de grandes pertes. Cet incendie fut envisagé comme un grand malheur, car la culture des champs et

l'exploitation des bois étaient alors la seule ressource des habitants. J.D. Nicole ajoute que de cette calamité, il résulta cependant un grand bien, car, dit-il « tous ces habitants se trouvèrent dans le cas exprimé par cette sentende des Latins : « magister artis ingeniique largitor venter », qu'il traduit par : « c'est la faim qui enseigne les beaux-arts, c'est elle qui donne l'esprit ».

Et il conclut que c'est à partir de ce moment que les habitants de notre Vallée se tournèrent vers l'artisanat d'abord, prélude de l'industrialisation qui en fait la prospérité actuelle.

Notes historiques présentées lors de la course du Conseil communal du 15 juillet 1963 – AHB, YA7 –

Il y a cette année 392 ans que la commune de l'Abbaye s'est séparée de la communauté du Lieu (1571), 195 ans que les propriétés communales indivises ont été partagées entre les 3 villages (1768), et 80 ans que le Tribunal cantonal a rendu un arrêt rendant au village des Bioux les propriétés qu'il s'était peu à peu laissé enlever (1883).

Je rappelle que la Combe du Lieu a été habitée bien avant n'importe quelle autre localité à la Vallée, du moins à ce que l'on connaît.

Lors de la fondation du couvent à l'Abbaye, en 1128, par le prieur Gosbert, sous la juridiction de St Norbert, protagoniste de l'ordre des prémontrés, les chanoines de St.Claude revendiquèrent le droit de possession en tant que premiers occupants, dont le premier s'appelait, dit-on, dom Pontius ou Poncet.

Le couvent dédié à Ste Madeleine du Lac de Joux était cependant sous la protection puissante des Sires de la Sarraz qui y furent inhumés jusqu'au milieu du XIVe siècle, ceci en vertu de l'acte d'inféodation consenti par l'empereur Frédéric le grand, dit Barberousse, en l'an 1186, à Ebald de la Sarraz.

A la suite de revers financiers dans cette maison, François de la Sarraz vendit la Vallée à noble Louis de Savoie en 1344, mais il réserva pour lui et ses descendants ainsi que pour les gens de la Vallée, l'usage des bois nécessaires à leurs besoins, tant pour l'affouage que pour la construction.

On ne saura jamais la valeur de cette réserve, car c'est sur elle que se sont appuyées toutes les procédures, et il y en eut, pour que les Combiers conservent leurs propriétés convoitées par l'ensemble des habitants et communes du Pied du Jura.

Sans cela il ne nous resterait que la neige et un peu d'eau au fond du lac !

Dès le moment où les habitants du Lieu et des Charbonnières, tant pour eux que pour tous ceux qui habitent du côté devers occident des deux grands lacs et de la rivière de l'Orbe d'une part, et les dits de l'Abbaye et de tous les habitants et manants devers orient des dits deux lacs et de la dite rivière de l'orbe, compris la Tornaz d'autre part, sont accordés et ont transigé pour le bien public et bon régime de la communauté, le 7^{e} octobre 1571, la commune de l'Abbaye

s’administre seule. Ses limites territoriales s’étendirent tout d’abord jusqu’au ruisseau du Miley, puis furent poussées jusqu’aux environs de la Bombarde.

Des difficultés ne tardèrent cependant pas à naître entre les trois villages du Champ du Port, de l’Abbaye et de Es Bio, surtout à cause des pâturages communs, considérés alors, et de fait, comme la principale ressource des habitants. La forêt n’a aucune valeur ; il y en a suffisamment, et l’on cherche partout à provoquer des essertes.

Les pâturages les plus printaniers sont situés dans la région Pont-Abbaye. Mais ceux situés au-dessus des Bioux sont considérés comme meilleurs. Le bétail y est poussé une fois les pâtures printanières consommées. Les petits propriétaires reprochent aux plus gros de ne rien leur laisser. Bref, la situation devient telle qu’on décide de faire le partage des biens possédés en indivision. Cette décision est datée du 7 juillet 1766, puis confirmée le 30 août de la même année, ceci devant mettre fin au compromis de 1711, puis des règles établies en 1713.

Une fois le principe du partage admis, il fallait trouver le mode de répartition. Le Pont et les Bioux demandent qu’il soit tenu compte uniquement des têtes de la population, tandis que l’Abbaye, moins importante, s’oppose farouchement à ce mode de faire. Cette affaire et portée devant le bailli de Lerber, à Romainmôtier. Celui-ci décide que le partage aura lieu proportionnellement au nombre de chefs de famille. Décision du 6 décembre 1766. En 1767, l’Abbaye et le Pont se mettent ensemble pour demander que l’indivision subsiste, en demandant l’établissement de nouvelles règles. Le bailli maintient sa décision et le partage a lieu, non sans bien des discussions sur le nombre des chefs de famille. L’Abbaye revendique le pasteur, et les Bioux des gens qui ont quitté le village depuis peu.

Le partage a lieu, mais il a fallu désigner des arbitres.

A la suite de ce partage, les Bioux rétrocéda, par bon vouloir, une bande de terrain au village de l’Abbaye.

L’expédition a lieu en 4 exemplaires, dont un pour chaque village et un pour la commune.

Que se passa-t-il par la suite ? Les archives du village des Bioux sont pleines de renseignements concernant le pacage du bétail, les endroits où il convient de répandre l’engrais, le bument, comme on disait à l’époque, et de plaintes parce que les jeunes gens passaient la plus grande partie de leur temps à la garde du bétail, souvent de très petits troupeaux, et contractaient de ce fait des habitudes de fainéantise. Ce qui est certain, c’est que trois des actes du partage de 1768 ont disparu, que les bornes du Bois à Ban ont été déplacées au détriment de ceux des Bioux, et que les troupeaux du Pont et de l’Abbaye venaient à nouveau chercher leur nourriture du côté du vent jusque au-dessus des Bioux, comme cela se pratiquait avant le partage. Aux Bioux, on parlait bien de l’acte de partage, mais celui-ci était introuvable.

Cependant, un vieux garçon, qui, auprès de ses voisins, passait pour un homme très pénible, accéda à la présidence du Conseil administratif des Bioux. C'était Jules Samuel Reymond, qui consulta toutes les archives du village alors éparses dans plusieurs maisons. Il eut la bonne fortune de retrouver l'exemplaire disparu, mais il constata que ce document était raturé, et que ces ratures étaient toutes au préjudice de son village. Il acquit la certitude qu'elles avaient été faites bien postérieurement à la rédaction du document et étaient d'une autre encore, ce que confirma sans équivoque l'expertise de M. Bischoff, au cours de la procédure qui suivit.

Fort de son bon droit, Jules Samuel Reymond agit immédiatement, en provoquant un incident qui était bien dans sa nature. Il y avait alors un garde-forestier surnommé Mottu, qui faisait son devoir avec zèle. Reymond alla le trouver en lui racontant qu'il se faisait des délits et qu'il était incapable de faire correctement son service, ce qui, sur ce fonctionnaire modèle, eut le don de l'exaspérer. Jules Samuel Reymond lui certifia que le 27 mai 1880, un délit serait commis à la Coche, puis il envoya les citoyens David Henri Reymond, de la Maisonnette, et David Antoine Berney, couper une plante, et une belle, dans la zone dont la commune avait repris possession. On devine la suite : irruption du garde, explications des deux coupeurs de bois, rapport contre ceux-ci, avec inculpation du président du village, séance au Tribunal, déclaration de Jules Samuel Reymond en quelques mots lapidaires :

- Il me semble qu'on peut couper le bois sur la propriété qui nous appartient !

Stupeur au Tribunal.

- Vous n'avez aucun droit à ce bois !

Réponse de l'inculpé :

- On vous le prouvera.

Procès devant le Tribunal de District qui, par son arrêt rendu en novembre 1882, déboute le village des Bioux et donne tous les droits à la commune.

Le village suit son président et en appelle auTribunal cantonal, prend pour avocat Marc Ruchet, qui fut plus tard Président de la Confédération. Le Tribunal rend son arrêt qui casse le jugement de première instance et donne complètement raison au village. Le sol du Bois à Ban lui est restitué, les bornes qui ont été déplacées sont remises en place aux frais de la commune, et toutes les clauses contenues dans l'acte de partage reprennent leur effet immédiatement, sans rétroactivité cependant (arrêt du Tribunal cantonal du 6 septembre 1883).

Les choses en étaient là lorsque survint le cyclone du 19 août 1890. Après la fabrication des bois déracinés, l'Etat donna l'ordre de replanter, ce que la commune voulut s'empresser de faire, mais le village ne fut pas d'accord de laisser reboiser un sol lui appartenant. Finalement un arrangement qui, à mon sens, fut profitable aux deux parties, intervint. Le village céda le terrain du Bois à Ban à la commune. Celle-ci céda au village des Bioux la Pièce à Neveu,

moyennant une contribution de Frs. 5000.- d'alors que les Bioux versèrent à la bourse communale.

Recherches en vue d'établir de quelle façon le mode de vivre entre les 3 hameaux du Pont, de l'Abbaye et des Bioux avec la commune de l'Abbaye, a été établi – AHB, YA17 –

Référence : le registre des délibérations des particuliers de l'honorable hameau des Bioux dès le 8 avril 1717.

Rien de notoire jusqu'en 1769. Les sieurs particuliers s'assemblent une ou deux fois l'an pour vaquer à leurs affaires, contrôler la reddition des comptes et nommer le recteur pour l'année suivante.

En date du 2 novembre 1769, on trouve l'inscription suivante :

« Les sieurs particuliers du hameau des Bioux étant assemblés pour faire l'établissement de leurs régents à établir à la place du défunt. C'est pourquoi ils ont résolu qui ne se fera point d'école du côté de bise et du côté du vent en temps d'hiver, mais au milieu, qu'il se devra faire régulièrement depuis le matin jusqu'au soir, et elle se fera du côté de vent et du côté de bise, tous les jours des deux côtés, et il ne s'en fera point au milieu depuis la communion de Pâques jusqu'à la St. Denis, que les jours de prière qu'elle se feront au milieu.

Auquel se sont opposés ceux du Bas des Bioux pour le retranchement de leur école en temps d'hiver qui sont Jean Berney, Samuel Berney, Jean Samuel Reymond, Jean Isaac Reymond, Abram Isaac fils, David Berney, Jean Isaac Reymond.

Du 2^{e} avril 1770. A été résolu que l'on envoiera un député à Romainmôtier prier sa Très noble et Seigneurie baillivale de vouloir accorder son temps pour prier LL.EE. de nous accorder quelque chose pour nous aider un logement pour nos écoles et pour ce fait a été député Jean Berney.

Du 17 janvier 1771. L'on a convenu avec Aron Rochat pour tenir l'école pendant cet hiver, tant pour ce qu'il a déjà fait que pour le reste de l'hiver, et on lui a promis 25 fl. qui lui seront livrés présentement et une partie du bois qui est déjà marqué.

A été résolu que comme la journée n'a pas pu suffire pour régler nos affaire particulières, tant par rapport au petit régent que pour suivre à l'établissement de nos pâturages communs, on a renvoyé au jour de demain, sur quoi on a résolu par après que la journée sera infructueuse par les opposants qui s'y trouvent. Ils ont résolu par pluralité des voix d'aller trouver S. S.. Baillivale les prier de nommer deux prud'hommes pour nous mettre en règle sur les articles qui leur seront présentés. A été député pour ce fait Jean Berney.

Du 27 mai 1776. L'on a résolu que l'on doit raccommoder la chambre de la maison d'école du mieux qu'il le pourra et couvrir où il sera nécessaire.

Se sont présenté plusieurs personnes qui a dédié au chant des psaumes qui ont demandé la prérogative d'avoir un endroit dans l'église pour se réunir ensemble pour chanter ensemble. C'est pourquoi par pluralité des voix, on leur accorde leurs places sur la galerie, et cela autant de temps que l'hameau le trouvera à propos.

A été expédié pour voiturer M. le Ministre au Sieur Jean Jaques Rochat pour le prix de 15 florins et produit pour caution le sieur Daniel Rochat.

Du 29 septembre 1783. Les sieurs particuliers du hameau des Bioux assemblés pour leurs affaires particulières, ont résolu de raccommoder la chambre de leur école, savoir qu'on fera une boiserie de deux côtés d'occident et vent, et un boisé des deux embrasures des fenêtres, et couvrir le plancher d'un demi pied de sciure de bois. Laquelle pache a été expédiée à Jaques Etienne Rochat pour le prix de 30 florins, lequel ouvrage devra être fait à St. Martin et de bon maître. De plus, il a été expédié à Jean Jaques Golaz pour faire une chénau au toit et la poser, raccommoder la paroi dernier la maison et regoutoyer le toit pour le prix de 10 florins et une plante.

Du 10 mars 1786. A été expédié pour couvrir la maison du hameau au fils du fifre Golaz pour le prix de 11 creutz par millier d'encelles.

Du 30 mai 1791. Le four à chaux déjà délibéré en l'assemblée du 1er mars 1790, se devra faire incessamment. L'on a réglé le prix de la chaux à 8 florins le char. Le bois pour le cuire se doit couper à raison d'une journée par vache comme on en tire.

Du 17 juin (1791). Les sieurs particuliers des Bioux assemblés occasion le mandat baillival notifié à notre recteur touchant le bois pour cuire le chaufour par ceux de l'Abbaye et du Pont. Il a été député pour aller parler au Seigneur bailli le sr. Jean Isaac Reymond et le régent Berney qui y parla déjà hier.

Du 6 juin 1808. les particuliers étant assemblés pour la régie de leurs affaires particulières et en même temps pour faire miser les tâches, tant en menuiserie, maçonnerie et charpente, pour rétablir leur maison d'école aux Bioux. Il a été expédié au citoyen Louis Rochat et à François Rochat son frère, maîtres maçons pour faire toute la maçonnerie en mur et tailler la pierre nécessaire et de même qu'une cave dans la maison d'école des Bioux, et cela conformément aux conditions et brochure de convention par devant deux lue en assemblée et approuvée par les dits maçons par attouchement sur les mains du secrétaire du dit hameau, avec promesse de signer le dit original du convenant de qui sera

écrit sur timbre et conforme aux conditions du 4 et 5 juin 1808, dont expédié pour le prix de 15 louis d'or…

Expédié la charpente aux citoyens Louis feu Jean Isaac Rochat et à Benjamin Rochat fils de l'Aveugle pour 15 louis d'or.

Ces ouvrages, particulièrement la maçonnerie, ne furet acceptés qu'après bien des retouches.

Du 26 octobre 1819. Les chefs de famille qui composent le hameau des Bioux assemblés à ce jour pour répondre à une lettre reçue de la Municipalité de l'Abbaye en date du 13 octobre 1819 pour l'établissement d'un régent central dans les trois hameaux.

Copie de la réponse :

L'assemblée des particuliers soit chefs de famille qui composent le hameau des Bioux ont été dûment convoqués par son recteur au sujet d'une lettre de la commune de l'Abbaye par laquelle elle propose d'établir un grand régent qui séjournera alternativement dans chaque hameau. Les dits chefs de famille, constatant l'urgent de cette mesure et ayant pris en considération la dite proposition, l'ont approuvée avec plaisir et reconnaissance en fournissant le local nécessaire à la faire. Pour quant à la condition qui est exprimée dans la dite lettre, que le dit régent devra alterner dans chaque hameau, les dits chefs de famille, considérant qu'il y a dans leur hameau un assez grand nombre de familles pauvres dont les pères sont hors d'état de faire aucun sacrifice pour l'éducation de leurs enfants en les déplaçant pour les faire suivre les changements périodiques du dit régent central, ont délibéré que le grand régent devra séjourner dans chaque hameau proportionnellement au nombre des enfants qui composent l'école de chaque hameau, soit des chefs de famille ; ainsi fait et passé en assemblée aux Bioux le 26 octobre 1819.

H. Rochat, secrétaire

Du 8 octobre 1821. Lettre à la Municipalité de la commune de l'Abbaye :

Monsieur le Syndic et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Les particuliers du hameau des Bioux, dans leur assemblée du 8^{e} 8bre 1821, ont délibéré à une grande majorité que, prenant en considération l'offre de la Municipalité d'accorder à le hameau un cimetière pour réclament dès longtemps les convenances, vu le grand éloignement où se trouve cet endroit du cimetière de l'Abbaye, ils s'empressent d'agréer cet établissement en se réservant toutefois, comme cela est juste, qu'il sera fait et entretenir dans l'état voulu par la loi, sur le même pied et dans la même catégorie pour les frais en résultant que celui de l'Abbaye. En conséquence les réclamants vous prient, Messieurs, d'y pourvoir dans le plus bref délai.

C’est dès avril 1825, que les particuliers des Bioux commencent à s’agiter au sujet des bois et des erreurs glissées dans l’administration de la grande commune de l’Abbaye, et qu’est présentée une nouvelle demande de séparation faite autrefois par devant le bailli. Cela fera peut-être l’objet d’une communication au Conseil, si l’administration de la commune m’en laisse le temps.

Du 11 janvier 1832. Les chefs de famille du hameau des Bioux assemblés pour procéder à la réception de la charpente et menuiserie de la maison d’école du hameau bâtie par les sieurs David Berney et Louis Berney, charpentiers. Il résulte que le hameau ne peut recevoir leurs ouvrages, et cela vu les observations suivantes dont entr’autres celle-ci : le pan d’occident est mal chevronné et lambrissé avec de vieux lambris pourris, ce qui n’est pas conforme au mis en prix. Cette affaire sera traitée le 19 mai suivant et finalement liquidée.

Du 2 novembre 1834. Il est fait lecture d’une lettre de la Municipalité de l’Abbaye qui propose au hameau des Bioux de se charger de l’établissement et maintien d’un bâtiment destiné à loger la pompe à incendie moyennant une finance de Frs. 250.- que la commune payerait pour cet établissement. Après mûr examen de la chose, il a été décidé que le hameau, par diverses considérations, ne peut se charger de cette affaire.

Historique de la poste aux Bioux – dossier des Postes –

Les Bioux, anciennement Bas-des-Bioux, 2 dépôts ouverts avant 1850 et 1 en 1852.
Bureau dès le 1er juillet 1890.
1 dépôt supprimé en 1862 (No 1).
1 dépôt supprimé en 1890 (no 3, remplacé par celui de Vers-chez-Grosjean.
1 dépôt transformé en bureau en 1890, sous le nom de « Bas-des-Bioux » (Les Bioux dès 1955).

1) 1849 – 1858 Mathey … , régent
1858 - 1862 Rochat Marc (dépôt supprimé en 1862)

2) 1849 - 1857 Rochat Louis, meunier
1857 – 1860 Meylan Louis
1860 – 1962 Berney Henri
1862 – 1875 Berney François-Henri
1875 – 1915 Berney Jean
1915 – 1943 Berney Charles
1943 - 1947 Berney Hector - démission au 1er mai 1947

1947 - 1973 Testuz Robert - né le 7.8.1912, retraite le 1.5. 1973 –
1973 - Rose Bernard – né le 16 février 1945, ancien FD au Pont

3) 1852 – 1881 Reymond Louis-Samuel
1881 – 1890 Reymond Paul.
Dépôts remplacé en 1890 par celui de Vers-chez-Grosjean.

1934 Etude fusion bureau avec Vers-chez-Grosjean.
1953 Construction d'un immeuble avec bureau de poste par R. Testuz, bur.
1969 Aménagement d'un nouveau local chez M. Gras (30 VIII 76).
1970 Suppression de Vers-chez-Grosjean, rattachement aux Bioux, 1 I 1971.
1970 Motorisation ; création d'une place de facteur.

Les postes aux Bioux – même dossier, texte de Charles-Edouard Rochat, ou tout au moins informations historiques fournies par celui-ci, en particulier à M. Armand Roh, alors directeur de l'AVJ et président de l'Office du tourisme de la Vallée de Joux -

Le village des Bioux est situé à 1023 m. d'altitude sur la rive méridionale du lac de Joux. Il fait partie de la commune de l'Abbaye avec les villages de l'Abbaye et du Pont (Cercle du Pont, district de la Vallée). Cette localité des Bioux est formée presque essentiellement de deux longues lignées de maisons isolées les unes des autres, s'étendant de chaque côté de la route cantonale sur une longueur d'environ quatre kilomètres.

Un telle disposition des habitations était inévitable vu qu'entre le lac et la forêt qui s'étend jusqu'au pied du Mont-Tendre,s'allonge une bande de terre cultivable dont la largeur ne dépasse guère huit cents mètres.

Le nom de « Les Bioux » est tiré du vieux mot patois « Es Bio », qui signifie « les bouleaux ». Au XIIe siècle, des colons en furent les premiers habitants. De vastes forêts de sapins et de bouleaux recouvraient toute la contrée. Comme les bois ne se vendaient pas si facilement que maintenant, on écorçait les arbres sur pied, et une fois ceux-ci secs, on leur mettait le feu. C'est ainsi que, peu à peu, des prairies se sont formées et ont permis la culture des champs, mais surtout l'élevage du bétail. On fabriquait aussi à cette époque le charbon de bois. De nos jours on distingue encore l'emplacement où le bois était calciné lentement sous une couche de terre. La grande partie de ce charbon était utilisée par les forges de Vallorbe. Il était transporté à son lieu de destination par des chariots traînés par des bœufs.

Plus tard, des industries s'implantèrent au hameau (jusqu'à ces dernières années, le nom de hameau était officiel). On fabriqua de grosses armoires qu'on allait vendre aux foires de Morges ; des couteaux, qui eurent leurs heures de célébrité, des serpettes, des articles de boissellerie. Il y eut aussi un moulin, puis une scierie, puis, vers 1900, un atelier d'horlogerie dans le même immeuble.

Une fabrique de roues et une d'horlogerie, prirent, au siècle dernier, un essor réjouissant, si bien que maintenant, à part quelques paysans, c'est l'industrie qui occupe la plupart de la population.

Un bon nombre d'immeubles et des pâtés de maisons ont des noms qui les distinguent des autres. Ainsi se nommaient ceux qui les habitaient,0par exemple : Gröenroux, Chez Burquin, Vers-chez-Grosjean, chez Aaron, chez Besson, Vers la Scie (là où était la scierie précédemment citée), la Grande Partie, les Tâches – on y fabriquait des clous de socques -, le Bas-des-Bioux, les Murailles, la Bombarde, la Maisonnette, chez la Lizette, chez la Barbille. Citons en passant les deux auberges dont une maintient une tradition séculaire : l'Hôtel des Trois Suisses, et à L'Etoile qui portait en sous-titre : « Autant boire ici qu'ailleurs », dans le bâtiment de «Chez-trompe la Mort » !

Le village des Bioux possède son temple dont la construction remonte à 1698. La cloche a été donnée par Johann Rodolphe de Diesbach, bailli de Romainmôtier, en 1747. Elle porte comme inscription : « Wolf Rudolf Musly, bourgeois de Berne, m'a accordée, moulée et fondue avec art dans l'année du Seigneur 1747 ».

Un bâtiment appartenant au village abrite le local de gymnastique, trois classes scolaires, des salles de sociétés et deux salles pour les autorités.

Service postal

Si aujourd'hui le public reçoit des envois exprès à tous les courriers postaux, il n'en a pas toujours été ainsi ! Au XVIIIe siècle, un courrier à pied, nommé Siméon, se rendait à Genève par le Marchairuz pour livrer l'horlogerie. Un sapin que l'on nomme le « Sapin à Siméon », existe toujours près du Marchairuz ; c'est probablement sous ce sapin que notre homme faisait régulièrement une halte pour se reposer et se réconforter (voir chronique de St.-Georges).

Auguste Reymond de la Maisonnette, rière la Bombarde, a longtemps rempli le rôle de commissionnaire, de là son surnom de Traclet. Plus tard, un nommé Magnenat, surnommé Belloni, allait chercher le courrier à Croy près de Romainmôtier, avec le char à cheval. On raconte même que les ballots tout prêts étaient chargés pour être remis directement aux contrebandiers du Risoud, ceci dit sous réserve.

Lorsque la ligne de chemin de fer Pont-Vallorbe fut mise en service, l'inauguration eut lieu le 25 octobre 1886, la correspondance postale des Bioux parvint par cette voie et depuis le Pont, par diligence postale, une puis deux fois par jour.

Rappelons que en 1887 fut créée une Société de Navigation sur le lac de Joux, qui posséda successivement deux bateaux à vapeur, le Caprice et le Matin, le bateau à vapeur qui les avait précédé, l'Abeille, étant propriété privée, bateau qui d'ailleurs ne navigua jamais réellement.

Le village des Bioux était desservi par deux ports mais, vu les longs mois d'hiver où la navigation était nulle, le rendement de la société ne pouvait être assuré. Celle-ci fut dissoute en 1912, suivie d'une nouvelle société qui cessa ses activité en 1914, suite à la déclaration de guerre.

La société des Auto-transports, qui est concessionnaire des PTT, a été fondée en 1920. Une automobile Berliet, 8 places, assurait le service Le Pont – Le Brassus sur la rive orientale du lac ; puis, au mois de novembre de la même année, un autobus, puis deux, remplacèrent la dite auto. Maintenant de beaux autocars modernes font l'orgueil de la société.

Vu la longueur du village, la direction des postes créa trois dépôts aux Bioux, dénommés 1, 2, 3, puis A et B, après la suppression du dépôt no 1 en 1862. En 1890, le dépôt B s'appela « Bas-des-Bioux » et le dépôt C « Vers chez Grosjean ».

La liste des titulaires a déjà été vue plus haut.

Le premier téléphone public a été installé entre 1896-98. En 1955, une cabine à pré-paiement a été installée à la demande des autorités du village.

En 1954 le bureau du Bas-des-Bioux fut transféré dans un immeuble neuf, propriété du buraliste et qui porte le nom de « Les Bioux ».

Faits divers concernant le village

En 1885, une épidémie de typhus fit quelques décès.

En 1872, un incendie éclata qui causa d'importants dégâts et détruisit 13 maisons, 22 familles étant sans abri.

En 1890, un cyclone ravagea une belle forêt et endommagea des immeubles. Des secours affluèrent de toutes parts.

Population du village des Bioux

Celle-ci a peu varié d'un siècle à l'autre. Le nombre des habitants était de 485 en 1850, 494 en 1900, 465 en 1942 et de 527 en 1955. Au siècle passé, on trouvait des familles de 10 à 15 enfants. Il y a donc aujourd'hui davantage de ménages et moins d'enfants.

Un peu d'histoire, voulez-vous ? – tiré du « Journal de Fabrique », mai 1951, numéro du cinquantenaire - ¨

A la fin du XIXe siècle, le village des Bioux, comme d'ailleurs les villages voisins de l'Abbaye et du Pont, était en état d'infériorité manifeste au point de vue industriel, comparativement à toutes les autres localités de la Vallée.

L’industrie horlogère était en plein essor. Après avoir fourni essentiellement de l’horlogerie en blanc, principalement aux établisseurs de Genève, on s’était mis à terminer la montre.

Emile Baud, au Sentier, fut un des premiers à innover dans ce domaine, bientôt suivi par les fabricants du Brassus tout spécialement, parmi lesquels les Audemars figurent en bon rang.

En 1895, à part la fabrique « Chez le Capitaine », aujourd’hui Le Coultre et Cie S.A., il n’y avait à la Vallée que de très petits comptoirs et ateliers occupant, pour la plupart, seulement quelques ouvriers.

11 terminaient la montre

20 livraient l’horlogerie en blanc, tandis que 37 fournissaient des spécialités.

Les suivants étaient domiciliés dans la commune de l’Abbaye :

Horlogerie :

A.F. Rochat-Benoit, aux Bioux

Paul Rochat-Guignard, aux Bioux

Constant Reymond-Golay, à l’Abbaye

L. Samuel Rochat, au Pont.

Spécialités :

Jules Berney-Rochat, roues croisées, aux Bioux

Rochat & Cie, fabrique de pignons, aux Bioux

Rochat Charles F., contre-pivots, au Pont

Rochat Numa, contre-pivots, au Pont

Rochat C. E., fournitures, au Pont

Rochat J.L., fournitures, au Pont.

Ils sont tous disparus aujourd’hui, et leurs entreprises avec eux.

En revanche, on rencontrait, dans presque toutes les maisons, des ouvriers qui travaillaient à domicile pour le compte des patrons des environs. Les pivoteurs des Bioux étaient célèbres, ce qui faisait dire, en 1910, à l’un des membres de la Commission technique de l’Ecole d’horlogerie, que les gens des Bioux naissaient avec le burin sur la cuisse. Ils l’ont d’ailleurs conservé sur les armoiries du village.

L’un d’entr’eux, le père Laurent, parvenu à l’âge de 89 ans, pouvait se vanter d’avoir formé 33 apprentis, le premier étant Eugène Rochat dit « au Gendre », et le dernier Emile Guignard-Meylan, ouvrier encore en activité à Valjoux.

Il y avait aussi quelques blantiers et plusieurs spécialistes sur les chronographes qui s’étaient acquis une belle réputation parmi les artistes qui ont fait le renom de l’horlogerie combière.

A côté de ces gens qui vivaient de l’horlogerie, il y avait la scierie des frères Bouveret qui occupait surtout une main-d’œuvre aussi peu stable que tapageuse. Quelques boisseliers s’étaient fait connaître dans le vignoble où leurs brantes étaient appréciées pour leur bienfacture.

L’industrie des couteaux, qui a eu son heure de célébrité, n’occupait plus qu’un seul homme, Louis-Aimé Guignard « Chez la Bergeotte », et celle des

serpettes avait un dernier survivant en la personne de Jean-David Reymond, « Chez Tambour ».

Depuis le voisinage de Chez Besson jusqu'à l'atelier de roues des Tâches, il n'y avait qu'une seule maison, « Chez Trompe la Mort », qui avait abrité durant plusieurs années un café célèbre à l'enseigne « A L'ETOILE », avec la devise « Autant boire ici qu'ailleurs ».

Les fondrières des Sagnettes portaient encore les traces visibles de l'exploitation de la tourbe, là où il y a maintenant des beaux plantages, et le Crêt de la Grande Partie était absolument nu. Il avait même été question, vers 1880, d'y placer le cimetière du village. Seule la nature du terrain, qui ne convenait pas, fit abandonner ce projet.

On était au temps des luttes passionnées concernant la construction du chemin de fer Pont-Brassus, et les partisans du tracé rive droite ou rive gauche, s'affrontaient en des polémiques épiques qui provoquèrent parfois des incidents. Un chroniqueur de l'époque exposait, le 4 juillet 1896, que cette question « ferrugineuse » était arrivée à son point culminant.

La décision ayant favorisé la rive gauche, le village des Bioux se trouvait de plus en plus isolé. Ses seules communications avec le reste du monde étaient une voiture de poste très peu confortable et le petit vapeur « Le Caprice » qui assurait la navigation sur le Lac de Joux durant la belle saison.

Le coup était dur pour ceux qui avaient espéré que le passage du train sur le territoire de la commune de l'Abbaye ranimerait l'industrie locale.

Fallait-il dès lors que les gens de la rive droite restent les bras croisés à regarder passer le train en face, avec son long panache de fumée traînant sur les rochers des Esserts de Rive ?

Ce serait mal connaître les volontés de quelques citoyens éclairés et entreprenants qui gardaient leur foi en l'avenir. L'année qui suivit la décision relative au tracé de la voie ferrée, un comité d'initiative fut constitué pour mener campagne en faveur de la construction d'un chemin de fer électrique, passant du bon côté cette fois. Personne ne s'étonnera de savoir que notre regretté fondateur, John Reymond, faisait partie de ce comité au sein duquel il représentait le village en compagnie de ses collègues Louis-François Berney et Louis Rochat de Laurent.

Mais un autre genre d'activité allait bientôt accaparer les énergies de ceux qui voulaient, coûte que coûte, sortir les Bioux de leur isolement. L'implantation d'industries importantes était aussi une façon d'œuvrer dans ce bu, et l'on abandonna bientôt l'idée de prendre sa revanche en fait de voie ferrée, pour se consacrer à l'étude, plus réaliste, de la construction de fabriques.

La commune de l'Abbaye avait voté une subvention de Frs. 220 000.- pour le chemin de fer, tracé rive droite. Le village des Bioux, de son côté, y aurait consacré Frs. 38 000.- à fonds perdus, plus une souscription d'actions pour un montant de Frs. 10 000.-, non compris la valeur des actions particulières dont il s'était chargé de recommander la prise en charge par les habitants du hameau.

Le chemin de fer passant en dehors de la commune, ces sommes devenaient disponibles et trouveraient facilement emploi ailleurs.

A la même époque, deux citoyens des Bioux (on ne sait pas lesquels) ont fait une demande au village pour que les autorités examinent la question d'une maison ouvrière (fabrique) destinée à la fabrication de l'horlogerie. Cette suggestion est examinée avec tout le sérieux qu'elle mérite, conjointement avec les autorités de la commune.

Le 14 juin 1897, la commission du Conseil général des Bioux, en compagnie de la sous-commission du Conseil communal de l'Abbaye, est réunie ; elle se compose de 11 membres, et John Reymond est désigné comme président. Après une délibération assez prolongée, il est décidé que chaque membre fera un travail et présentera des propositions sur les questions suivantes :

1. Quels sont les moyens à employer pour relever l'industrie ?
2. Où prendre les forces motrices nécessaires pour une fabrique ?
3. Quel genre de fabrication pourrait-on entreprendre ?
4. Comment faut-il procéder pour trouver un ou plusieurs citoyens sérieux et capables d'entreprendre, d'une manière ou d'une autre, avec un appui financier, une fabrication d'horlogerie ?
5. Quels capitaux le hameau et la commune doivent-ils consacrer pour une entreprise de ce genre ?
6. En offrant un capital, quelles conditions peuvent être émise ?

Le 2 juillet déjà, la commission se réunit à nouveau sur la demande d'un de ses membres. L'auteur de la réunion dit qu'il estime que pour relever l'industrie, la première condition est d'avoir la force motrice à disposition. Les frères Bouveret seraient disposés à vendre leur usine qui pourrait fournir une quinzaine de CV. Cette quantité n'est pas jugée suffisante, et l'on nomme une sous commission chargée de trouver une source d'énergie électrique capable d'alimenter toute la commune, et spécialement les usines dont la construction est envisagée.

La dite délégation, dont faisaient partie John Reymond, Auguste Rochat-Benoit, John Rochat et Jean Campiche, se rendit à Yverdon le 9 juillet 1897 pour discuter avec M. Augsbourg, directeur de la Société de l'usine électrique des Clées, et l'on élabora séance tenant un projet d'amenée du courant électrique dans la commune de l'Abbaye.

Au retour, sur proposition de M. Auguste Rochat-Benoit, qui avait eu l'occasion de discuter avec des personnalités de Vallorbe, on s'arrêta auprès de M. Magnenat, pharmacien, président de la Société électrique du Châtelard qui, elle aussi, avait du courant à placer.

Les tractations se poursuivirent activement avec ces deux fournisseurs éventuels, et finalement on aboutit à un projet de convention avec le Châtelard, à Vallorbe, qui fournirait de 70 à 120 kWh, pris à l'usine. M. Palaz, ingénieur,

estimait que les installations de transport, les transformateurs et les installations intérieures représentaient une somme de 100 000.-

On prévoyait d'alimenter, outre les 50 CV destinés aux moteurs, 350 lampes à 19.- l'une dans l'autre. Cette combinaison permettait de payer l'intérêt de la somme engagée en laissant un supplément de 600.- Rien n'était prévu pour l'entretien et l'amortissement des installations.

La commission pensait que sur ces bases la commune pouvait parfaitement se charger de l'introduction des forces motrices dans la commune, et des propositions furent faites à la Municipalité dans ce sens. Cette autorité estima qu'il était inopportun de poursuivre les démarches du moment que les Eaux de Joux fourniraient sous peu la force motrice nécessaire.

Malgré cette opinion, la sous-commission du Conseil communal décida, le 9 novembre 1897, de présenter à ce Conseil les propositions suivantes :

1o L'introduction des forces motrices

2o D'affecter au développement de l'industrie une somme équivalente à celle que chaque hameau y consacrerait.

Si la première de ces propositions ne fut pas réalisée dans le sens préconisé, la seconde, en revanche, fut acceptée, et le Conseil communal vota une somme de 105 000.-, soit 35 000.- par village. C'est à la suite de cette décision que furent construites :

La fabrique de lustrerie du Pont.

La fabrique de limes à l'Abbaye.

La fabrique d'horlogerie des Bioux.

La subvention communale étant acquise, la possibilité d'avoir la force électrique assurée dans un proche avenir, on se mit à étudier la construction de la fabrique, et, parallèlement, la question de savoir à qui l'on confierait la direction de l'entreprise.

Après que plusieurs opinion se fussent affrontées, exprimées parfois avec véhémence, le Conseil général, en date du 13 août 1897 :

« Décide de faire un lourd sacrifice en vue d'encourager le développement de l'industrie horlogère dans la contrée et accorde un crédit de 60 000.- au Conseil administratif pour conduire à bien une entreprise de ce genre. »

Le 24 août, une convention est passée entre le hameau et M. Bernard Reber, du Locle. Le hameau louera à M. Reber, pour une durée de 10 ans, une fabrique qu'il fera bâtir. Le budget établi à cette occasion comporte comme apport du village : bâtiment : 20 000.- ; gros outillage, 12 000.- ; petit outillage : 15 000.- ; réserve pour développement : 13 000.-

Le 17 avril 1898 a lieu la cérémonie de la pose de la première pierre du bâtiment de la fabrique, en présence du Conseil administratif alors composé des citoyens Paul Berney, Jules Guignard, Louis-Constant Reymond, Ulysse Rochat, William Rochat ; secrétaire Louis Rochat de Laurent, et « d'une assistance assez nombreuse, bien que la journée soit assez humide et froide. M. Paul Berney, président, a frappé les trois coups traditionnels sur la première pierre qui a été,

suivant l'usage, arrosée d'un certain nombre de bouteilles offertes par le hameau et par M. Jean Rochat-Piguet, boucher, à la grande satisfaction des assistants ».

L'architecte est M. Maspoli, l'entrepreneur M. Bianchi… et la fabrication commença sous la raison sociale : Val de Joux Watch Co.

Cependant tout n'allait pas pour le mieux. Déjà avant l'arrivée du directeur Reber, il y eut de sérieuses difficultés avec et à cause de lui.

La considération dont on l'entourait et le prestige dont il semblait enveloppé, dépassaient de loin ses capacités et masquaient une situation financière très compromise.

Il ne semble pas que les chefs dont il s'était entouré aient été à la hauteur et, de plus, au lieu d'engager du personnel au village, il fit venir des ouvriers du dehors qui, pour une bonne partie, avaient des raisons sérieuses pour quitter la région horlogère où ils avaient précédemment exercé leur métier. C'est avec des sentiments mélangés que la population des Bioux vit venir cet afflux d'ouvriers, et plusieurs parmi ceux qui avaient préconisé de prendre une direction au village, critiquaient ouvertement la solution intervenue, tandis que ceux qui étaient responsables de la candidature Reber n'osaient rien dire.

L'auteur de ces lignes se souvient des longs et interminables conciliabules qui réunissaient le Président du Conseil administratif, parfois accompagné d'un ou plusieurs administrateurs, au domicile de leur secrétaire qui avait perdu le sommeil à la suite de ces événements.

La banque Chavannes, de Lausanne, avait avancé une forte somme à l'entreprise. Lorsque, après avoir été rendue attentive à l'incapacité de la direction, elle se rendit compte que ses capitaux risquaient gros, elle obligea Monsieur Reber à quitter son emploi, ce qui fut facilement admis par les autorités du village, et elle mit à la tête de la fabrique un Monsieur Perrin, homme au beau parler, qui avait des relations dans les hautes sphères.

C'était tomber de Charybde en Scylla. M. Perrin n'avait pas de connaissances en horlogerie, pas plus qu'il n'avait d'aptitudes pour diriger une entreprise.

Sitôt installé, il se mit à faire la « noce ». Son principal employé, sinon son collaborateur, était le voiturier qui venait le prendre le matin vers les 11 heures, et puis le promenait d'une pinte à l'autre au travers de la Vallée, pour le ramener tard le soir dans un état d'ivresse plus ou moins prononcé.

Cela ne fut pas long. La banque en avait assez avec cette seconde expérience ; elle passa par profits et pertes les quelque cinquante mille francs qu'elle avait investis dans l'entreprise et coupa les vivres. La Val de Joux Watch Co avait vécu.

Ce fut la débâcle. Le personnel du dehors s'en fut chercher ailleurs son gagne-pain et la fabrique offerte à louer.

M. H. Blanc de Genève en devint locataire. Il occupa un personnel très restreint pendant peu de temps. Ses affaires n'étaient pas brillantes ailleurs et il ne tarda pas à faire faillite, ce qui provoqua une nouvelle fermeture de la fabrique des Bioux.

C’est peu après, qu’au cours d’un hiver particulièrement froid, les conduites d’eau gelèrent, ce qui provoqua la rupture d’un tuyau et l’inondation du bâtiment inhabité. Le plancher de l’atelier actuellement No 4 se souleva sous l’effet de l’eau et du gel et l’outillage fut gravement endommagé.

La fabrique devenait une source de graves préoccupations pour les autorités et leur plus gros souci était de liquider ce bâtiment qui semblait voué à tous les malheurs. Elle fut mise en vente. Plusieurs amateurs se présentèrent et, parmi eux, M. Auguste Reymond, fabricant à Tramelan. Il fut accueilli avec beaucoup d’empressement et la fabrique lui fut vendue à des conditions extrêmement favorables. Cependant, on avait des doutes relativement aux intentions du preneur, et on chercha à l’obliger d’exploiter pendant une certaine période en insérant dans le contrat de vente une clause qui prévoyait le paiement d’une dédite en cas de départ prématuré.

Cette fois l’entreprise semblait repartir à la satisfaction générale, sous la sympathique direction de M. Pierre Girard. Bon nombre de gens du village y furent engagés à des conditions favorables et l’on espérait des jours meilleurs.

Mais hélas, c’était encore une illusion. Le directeur quitta son emploi ; il fut remplacé par le jeune et bouillant Ed. Flury qui fit ses expériences de jeunesse à la tête d’une entreprise et, un beau jour, en 1909, après environ 3 ans d’activité, M. Auguste Reymond versa le montant de sa dédite au village, licencia son personnel en lui offrant de continuer à l’occuper à Tramelan. Les machines ne tardèrent pas à prendre le même chemin.

Voilà la fabrique de nouveau à vendre, par M. Auguste Reymond cette fois, mais vidée de tout l’outillage qui représentait quelque valeur.

C’était une tragédie pour les protagonistes de la construction de la fabrique. En arriver là après 12 ans de luttes et d’efforts, de temps perdu, de démarches infructueuses et inutiles, et après y avoir englouti de nouveaux capitaux en plus de ceux du premier établissement, était un coup très dur. On comprend leur découragement et l’amertume de leurs sentiments…

Mais tout cela n’a pas été en vain, et ceux qui ont vécu assez longtemps pour voir en 1929 le premier, et en 1942 le second a grandissement de la fabrique, ont pu s’en aller tranquilles dormir de leur dernier sommeil au champ du repos de ce village auquel ils ont consacré le meilleur d’eux-mêmes.

Texte non signé, mais que l’on peut sans aucun doute attribuer à Charles-Edouard Rochat.

Copies de règles diverses concernant le pâturage commun – transcription CER, AHB, YA6 –

Du 1er avril 1771. les Srs .particuliers du hameau des Bioux étant assemblés en obéissance au mandat du Noble Châtelain et Lieutenant Baillival, occasion les pâturages communs, savoir si nous en avons propres à semer. C'est pourquoi, et par pluralité des voix, l'on a résolu de répondre que nous n'avons aucun pâturage propre à semer, leurs pâturages étant sur les hautes montages. Ils ont résolu d'envoyer la règle qu'ils ont faite le 2e avril 1770 qui règle la manière que chaque particulier en peut profiter autant le pauvre que le riche.

Règles qui sont les suivantes :

1o Comme il ne se trouve point de chalet à portée du côté de bise, le chalet que l'on a acheté du Buclay se devra transporter à la sortie pour la montée des vaches et comme aussi les citernes aux frais du hameau.

2o L'hameau fournira des chalets au côté du vent qui soient à la portée du commun pour que le bument reste sur le commun.

3o Toutes les bêtes se devront mettre sous la main du berger, savoir un du côté de bise et un du vent.

4o Chaque particulier sera en droit de mettre les bêtes qu'il trouvera à propos suivant la portion qui lui sera échute.

5o Tout particulier qui aura des vaches sera libre de faire pour son fruit comme il trouvera à propos.

6o Tous ceux qui n'auront pas de bêtes pour y pâturer ou qui ne trouveront pas à propos d'y en mettre, pourront amodier leur portion à qui bon leur semblera pourvu que ces personnes soient du hameau.

7o Quant aux pauvres et gens qui ne se savent pas conduire, il ne pourront amodier leur portion d'eux-mêmes, mais se devra être dans une assemblée générale et misé au plus haut franc et dernier enchérisseur, et ceux à qui elles seront échutes, devront faire voix au recteur de la manière dont ils auront satisfait.

8o Il ne sera point permis de mettre des bêtes sur le commun sans que l'assemblée ai marqué le jour et même pour la descente.

9o Toutes les pièces particulières devront être fermées avant la montée des vaches suivant la résolution du 2e avril 1770.

Du 2e mars 1771, l'on a réglé les bêtes qui doivent se pâturer sur le commun de la manière suivante :

Les chevaux se devront compter pour l'herbage de 3 vaches.

Les génisses de deux ans pour l'herbage de deux tiers de vache et celles d'un an pour d'herbage d'une demi-vache.
Les petits veaux pour l'herbage d'un quart.

Du 23e avril 1771. Et comme il n'y a personne et principalement des pauvres qui n'ont pas la faculté de mettre des bêtes sur le pâturage commun, l'on a taxé l'herbage d'une vache à 20 ? qui seront payés par ceux qui pâtureront.

Du 18e mars 1772. L'on a rabaissé les chevaux pour l'herbage de trois vaches. On les a remit à deux et demi. Par pluralité des voix, l'on a délibéré que ceux qui voudront amodier leurs portions des pâturages communs seront en liberté de l'amodier d'eux-mêmes, pourvu que ce soit à des personnes de l'hameau.

Du 8e mars 1773. L'on est convenu par pluralité des voix que ceux qui ne pourront fournir leur portion de marinage suivant la répartition qui en a été faite, ils seront tenus de payer pour sus dit marinage douze batz par tête et devront payer dite somme d'abord que les autres auront vendu leur marinage sur place.

Du 3e avril 1773. Le recteur du hameau des Bioux ayant averti tous les préposés du dit hameau pour ce rencontrer ce jourd'hui en obéissance au mandat à eux adressé de Sa Tr. N.S.Ble pour se réunir et pour redresser les abus s'il y en a. C'est pourquoi les présents à l'assemblée ayant vu qu'une grande partie ne sont pas présents, ils n'ont rien pu décider et si il faut se rassembler, se sera aux frais des absents.

Du 12 février 1774. Une partie des particuliers du hameau des Bioux étant assmblée et une grande partie absente, quoique bien avertis à l'issue du sermon dimanche dernier pour se rendre dans leur maison d'hameau aujourd'hui pour la régie de leurs biens particuliers, et comme ils ont remarqué que ce n'est pas dès aujourd'hui que plusieurs particuliers s'absentent et ne s'y trouvent point et ne se soumettent à aucune règle juste que l'on croirait faire équitable.
Ils ont résolu par voix unanimes d'aller à l'autorité de sa T.N. et M.S. Ble pour qu'il lui plaise de son autorité donner les ordres pour les obliger de se rencontrer dans la première assemblée pour se former un corps des plus éclairé pour la régie de leurs biens particuliers et faire des règles justes auxquelles tout le général se devra conformer.

Du 26e février 1774. M. les Srs. particuliers du hameau étant assemblés en obéissance au mandat de sa T.N.M.S.Ble pour la régie de leurs biens particuliers, ils ont résolu par pluralité des voix que tous les vaches pâturant sur le commun payeront au bénéfice du hameau six sols et toutes les autres bêtes à proportion. Le même jour a été délibéré par pluralité des voix que pour bonifier les pâturages communs, l'on ne devra sortir aucun bument de dessus les dits

pâturages, et ramasser les pierres dans les bons endroits par journées de commun et chacun comme il en profite.

A cette assemblée était au nombre de 54 ménages ; il n'en manquait qu'un.

Par pluralité des voix, a été délibéré pour obéir au mandat ci-devant mentionné, l'on a résolu de se former en corps de douze membres les plus capables avec le secrétaire compris, et y devra assister annuellement avec eux quatre personnes du public qui n'auront aucun suffrage dans leurs assemblées mais veilleront à ce qui ne s'y fasse rien contre l'intérêt public, auquel cas devront avertir le général pour prendre connaissance du fait et les comptes du dit hameau seront produits huit jours à l'avance aux sus dits quatre députés pour les examiner et devront être rendus en présence de tous les chefs de famille.

Du même jour a été délibéré par pluralité des voix que comme le chalet de Gimel est à vendre, l'on a résolu de l'acheter au prix que l'on pourra convenir en préférence d'en bâtir un neuf.

Du 12 avril 1774. Les Srs. particuliers du hameau des Bioux étant assemblés pour délibérer sur le mandat à eux adressé par Jean Jacques Rochat et Enoc Berney et adjoints, occasion des règles des pâturages communs qu'ils en demandent des copies. C'est pourquoi et par voix unanime, il a été résolu de les leurs donner en payant.